



Conseil d'administration

CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE

COMPTES DÉFINITIFS DE L'EXERCICE 2010

CT/CA-003/2011/01FR

En application de l'article 83 du règlement financier du Centre de traduction

COMPOSANTES DES COMPTES ANNUELS

ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE DE TRADUCTION.....	3
A.1 Bilan.....	3
A.2 Compte de résultat économique.....	4
A.3 Tableau de variations de l'actif/passif net.....	5
A.4 Tableau des flux de trésorerie.....	6
A.5 Notes relatives aux états financiers.....	7
A.6 Autres informations.....	25
ÉTATS SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CENTRE DE TRADUCTION.....	28
B.1 Principes budgétaires (résumé basé sur le règlement financier).....	29
B.2 Type de crédits.....	29
B.3 Exécution des dépenses budgétaires 2010.....	30
B.4 Utilisation des crédits 2010.....	31
B.5 Crédits reportés à 2011.....	33
B.6 Résultat de l'exécution budgétaire.....	34
B.7 Recettes budgétaires 2010.....	36
B.8 Liste des virements 2010.....	38
RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2010.....	39
C.1 Ressources financières et gestion budgétaire.....	40
C.2 Réalisation des objectifs de l'année.....	48

ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE DE TRADUCTION

A.1 Bilan

BILAN – ACTIF					En EUR
	Note	31.12.2010	31.12.2009	Variation en %	
A. ACTIF NON EXIGIBLE		1 852 161,90	1 415 201,73	30,88 %	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	627 011,66	418 662,55	49,77 %	
Logiciels informatiques		464 439,66	418 662,55	10,93 %	
Frais de développement inscrits à l'actif en cours		162 572,00	0,00	n.a.	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	1 225 150,24	996 539,18	22,94 %	
Matériel informatique		753 139,00	821 187,52	-8,29 %	
Mobilier et parc automobile		69 043,72	83 784,06	-17,59 %	
Autres immobilisations corporelles		33 187,04	56 084,10	-40,83 %	
Immobilisations en cours		369 780,48	35 483,50	942,12 %	
B. ACTIF EXIGIBLE		39 238 129,78	54 429 916,35	-27,91 %	
STOCKS		280 200,00	371 700,00	-24,62 %	
Travaux en cours	3	280 200,00	371 700,00	-24,62 %	
CRÉANCES À COURT TERME		28 155 943,54	6 741 698,21	317,64 %	
TVA payée à récupérer auprès des États membres	4	37 487,66	112 009,69	-66,53 %	
Créances sur institutions & organismes communautaires	5	7 924 476,07	6 619 218,28	19,72 %	
Charges payées d'avance	6	59 709,12	0,00	n.a.	
Intérêts courus	7	129 591,06	0,00	n.a.	
Dépôts à terme de trois mois et d'un an	8	20 000 000,00	0,00	n.a.	
Débiteurs divers		4 679,63	10 470,24	-55,31 %	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8	10 801 986,24	47 316 518,14	-77,17 %	
TOTAL		41 090 291,68	55 845 118,08	-26,42 %	

BILAN – PASSIF				
	Note	31.12.2010	31.12.2009	Variation en %
A. PASSIF NON EXIGIBLE		0,00	18 300 361,63	100,00 %
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9	0,00	18 300 361,63	-100,00 %
B. PASSIF EXIGIBLE		2 682 878,89	3 360 955,82	-20,18%
COMPTES À PAYER		2 682 878,89	3 360 955,82	-20,18%
Dettes courantes		2 642 220,53	2 625 743,37	0,63%
1. Charges à payer	10	2 607 888,93	2 583 608,03	0,94%
2. Fournisseurs		34 331,60	42 135,34	-18,52%
Autres dettes		40 658,36	735 212,45	-94,47%
C. ACTIF/PASSIF NET		38 407 412,79	34 183 800,63	12,36%
Réserves	11	16 529 466,33	14 363 166,33	15,08%
Résultats reportés des exercices antérieurs		11 533 079,30	13 699 379,26	-15,81%
Résultat économique de l'exercice		10 344 867,16	6 121 255,04	69,00%
TOTAL		41 090 291,68	55 845 118,08	-26,42%

A.2 Compte de résultat économique

En EUR

	Note	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	Variation en %
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ		52 111 700,23	44 130 794,42	18,08 %
Traductions	13	47 876 800,44	43 083 266,50	11,13 %
Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE	14	697 632,92	647 282,55	7,78 %
Terminologie	15	304 108,69	261 858,70	16,13 %
Listes de termes	16	3 222 398, 20	150 762,25	2037,40 %
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ		52 100 940,25	44 143 170,00	18,03 %
Produits divers sur opérations avec contrepartie		21 933,96	18 924 ,42	15,90 %
Produits divers sur opérations sans contrepartie directe	17	80 326,02	0 ,00	n.a.
Variation des travaux en cours	3	-91 500,00	-31 300 ,00	192,33 %
CHARGES D'EXPLOITATION		42 129 282,83	38 625 727,31	9,07 %
Dépenses de personnel	18	22 604 981,85	17 791 247 ,63	27,06 %
Frais d'administration	19	4 741 284,67	5 115 708 ,77	-7,32 %
Dépenses opérationnelles	20	14 783 016,31	12 698 424 ,26	16,42 %
Provisions pour risques et charges	9	0 ,00	3 020 346 ,65	-100,00 %
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		9 982 417,40	5 505 067,11	81,33 %
PRODUIT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES		442 583,50	619 406,20	-28,55 %
Intérêts bancaires		441 897,20	617 690,10	-28,46 %
Bénéfice de change		686,30	1 716,10	-60,01 %
CHARGES DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES		4 846,15	3 218,27	50,58 %
Frais bancaires		3 374,00	3 218,27	4,84 %
Pertes sur taux de change		1 472,15	0,00	n.a.
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS NON OPÉRATIONNELLES		437 737,35	616 187,93	-28,96 %
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		10 420 154,75	6 121 255,04	70,23 %
EXCÉDENT/DÉFICIT DES ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES	9	-75 287,59	0,00	n.a.
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE		10 344 867,16	6 121 255,04	69,00 %

A.3 Tableau de variations de l'actif/passif net

En EUR

	Réserves		Excédent/ déficit reporté	Résultat économique de l'exercice	Total actif/passif net
	Capital	Réserves			
Situation au 31 décembre 2008	0,00	13 166 701,33	14 877 617,07	10 999 681,19	39 043 999,59
Variations des réserves	0,00	1 196 465,00	0,00	-1 196 465,00	0,00
Imputation du résultat économique 2008	0,00	0,00	9 803 216,19	-9 803 216,19	0,00
Résultat économique de l'année	0,00	0,00	0,00	6 121 255,04	6 121 255,04
Remboursements aux clients	0,00	0,00	-10 981 454,00	0,00	-10 981 454,00
Situation au 31 décembre 2009	0,00	14 363 166,33	13 699 379,26	6 121 255,04	34 183 800,63
Variations des réserves	0,00	2 166 300,00	0,00	-2 166 300,00	0,00
Imputation du résultat économique 2009	0,00	0,00	3 954 955,04	-3 954 955,04	0,00
Résultat économique de l'exercice	0,00	0,00	0,00	10 344 867,16	10 344 867,16
Remboursements aux clients	0,00	0,00	-6 121 255,00	0,00	-6 121 255,00
Situation au 31 décembre 2010	0,00	16 529 466,33	11 533 079,30	10 344 867,16	38 407 412,79

A.4 Tableau des flux de trésorerie

En EUR

	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat d'activités ordinaires	10 344 867,16	6 121 255,04
- +/- amortissements	626 863,03	490 453,95
- +/- provision pour risques et charges	-18 300 361,63	3 017 292,66
- +/- avantages sociaux	0,00	0,00
- Variation des stocks	91 500,00	31 300,00
- Variation des créances d'exploitation	-1 414 245,33	223 472,33
+ Variation des dettes d'exploitation	22 738,07	150 879,40
- Variation des autres créances liées à l'activité	0,00	0,00
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	0,00	0,00
(Profit)/Perte sur les ventes d'installations, d'équipements et d'immeubles	0,00	0,00
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-8 628 638,70	10 034 653,38
Flux de trésorerie liés aux prêts et emprunts		
- +/- actifs financiers (fonds propres)	0,00	0,00
- +/- actifs financiers (fonds empruntés)	0,00	0,00
- +/- passifs financiers (fonds provenant d'un crédit)	0,00	0,00
Flux net de trésorerie généré par des prêts et emprunts	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations	-1 099 306,70	-842 502,32
- Dépôts à terme	-20 000 000,00	0,00
+ Cessions d'immobilisations	35 483,50	0,00
+ Réduction d'actifs financiers	0,00	0,00
+/- Variation des créances et dettes sur immobilisations	0,00	0,00
Dividendes versés (+)	0,00	0,00
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-21 063 823,20	-842 502,32
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- +/- passifs financiers	0,00	0,00
- +/- passifs long terme	0,00	0,00
Remboursement aux clients par virement bancaire	-6 822 070,00	-10 280 639,80
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-6 822 070,00	-10 280 639,80
Variation de trésorerie	-36 514 531,90	-1 088 488,74
Trésorerie à l'ouverture	47 316 518,14	48 405 006,88
Trésorerie à la clôture	10 801 986,24	47 316 518,14

A.5 Notes relatives aux états financiers

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Créé en 1994, le Centre de traduction des organes de l'Union européenne a pour mission de répondre aux besoins de traduction des autres organes et organismes communautaires décentralisés. Parallèlement, il participe aux travaux du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI), dont l'objectif est de promouvoir une collaboration basée sur des règles de subsidiarité et de favoriser des économies d'échelle dans le domaine de la traduction.

2. BASE DE LA PRÉSENTATION

Les comptes annuels ont été préparés sur la base des relevés comptables du Centre et sont présentés conformément aux prescriptions du règlement financier du Centre ainsi qu'aux règles et méthodes comptables adoptées par le comptable de la Commission.

L'exercice commence le 1^{er} janvier 2010 et se clôture le 31 décembre 2010.

Les comptes sont tenus en EUR.

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers du Centre de traduction sont établis dans le respect des principes comptables généralement admis, tels que précisés dans les modalités d'exécution du règlement financier général (article 124), à savoir:

- a) la continuité des activités;
- b) la prudence;
- c) la permanence des méthodes comptables;
- d) la comparabilité des informations;
- e) l'importance relative;
- f) la non-compensation;
- g) la prééminence de la réalité sur l'apparence;
- h) la comptabilité d'exercice.

4. RÉSUMÉ DES RÈGLES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les actifs dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût d'acquisition dépasse 420 EUR sur base individuelle.

Les immobilisations incorporelles acquises sont enregistrées par la mention de leur coût duquel ont été déduits les amortissements accumulés et toutes pertes de valeur reconnues.

Le coût des améliorations d'actifs immobilisés dépassant 420 EUR accroît le coût d'acquisition de l'actif concerné.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base mensuelle linéaire sur leur durée de vie utile estimée conformément à la règle comptable n° 6. Les immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels qui sont amortis sur quatre ans.

4.2 Immobilisations incorporelles produites en interne

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les logiciels spécialement mis au point pour le Centre de traduction qui ont une durée de vie utile estimée de plus d'un an et un coût d'acquisition supérieur à 150 000 EUR et qui sont produits en interne ou sous-traités à des contractants externes. Jusqu'en 2010, le Centre de traduction a fait usage d'une période transitoire pour la reconnaissance des immobilisations incorporelles produites en interne et tous les frais de développement de ce type étaient inclus dans les dépenses de l'exercice. La règle actuelle s'applique uniquement aux projets de développement lancés après le 1^{er} janvier 2010.

Un actif incorporel issu de la recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) n'est pas comptabilisé en actif, mais en charges durant la période où ces dépenses sont encourues.

Pour un projet de développement informatique interne ou externe, une évaluation est réalisée pour savoir si ce projet peut être comptabilisé en actif et si les dépenses encourues dans le cadre du projet doivent être comptabilisées en actif incorporel. Les conditions particulières suivantes doivent être réunies pour prouver qu'une immobilisation dégagera probablement de futurs avantages économiques ou un potentiel de service à la fin du projet:

- faisabilité technique de la finalisation de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle puisse être utilisée ou vendue;
- intention du Centre de finaliser l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- de quelle manière l'immobilisation incorporelle dégagera-t-elle de futurs avantages économiques ou un potentiel de service; et
- disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires à la finalisation du développement et à l'utilisation ou à la vente de l'immobilisation incorporelle.

À la fin de la phase de développement, un projet doit répondre à la définition d'une immobilisation.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base mensuelle linéaire sur leur durée de vie utile estimée conformément à la règle comptable n° 6 «Immobilisations incorporelles»

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles englobent les actifs dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût d'acquisition dépasse 420 EUR sur base individuelle.

Les immobilisations corporelles acquises sont enregistrées par la mention de leur coût duquel ont été déduits les amortissements accumulés et toutes pertes de valeur reconnues.

Le coût des améliorations d'actifs immobilisés dépassant 420 EUR accroît le coût d'acquisition de l'actif concerné.

Les frais de réparation et d'entretien sont imputés au compte de résultat économique pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont imputés de manière à amortir le coût des immobilisations corporelles, autres que des terrains et des actifs en construction, sur leur durée de vie estimée, sur une base linéaire mensuelle, suivant le taux d'amortissement présenté dans le tableau suivant et fixé par la Commission européenne.

Tableau des taux d'amortissement

Types de bien	Taux linéaire d'amortissement
Matériel informatique	25 %
Cuisines – Cafétérias – Crèches	
Petit électroménager	25 %
Caisses enregistreuses	25 %
Appareils de grande cuisine	12,50 %
Mobilier spécifique de cuisines, cafétérias	12,50 %
Mobilier spécifique de crèches	25 %
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGES	
Matériel de télécommunication et audiovisuel	
Appareils de téléphonie et de télécopie	
Casques, écouteurs, microphones	25 %
Caméras	25 %
Magnétoscopes	25 %
Magnétophones et appareils à dicter	25 %
Projecteurs (diapositives et rétroprojecteurs)	25 %
Matériel de photographie	25 %
Écrans de projection	25 %
Téléviseurs, radios, moniteurs (sauf informatique)	25 %
Matériel et équipement technique	
Imprimerie, courrier, sécurité, bâtiment, outillage	12,50 %
Appareils de mesures ou de laboratoire	25 %
Autres installations, machines et outillage	12,50 %
Rayonnages démontables, cloisons, faux planchers, faux plafonds et câblage	25 %
Parc automobile	25 %
Biens meubles	10 %
Biens immeubles	4 %
Terrains	Sans objet.

Le profit ou la perte découlant de la vente ou de la désaffectation d'un actif est défini comme la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable nette de l'actif le jour de la vente et doit apparaître dans le compte de pertes et profits.

4.4 Immobilisations de faible valeur

Lorsque les biens durables sont de faible valeur, ils peuvent être considérés comme consommés dans l'exercice de leur mise en service et donc comptabilisés en charges et non en immobilisations. À l'heure actuelle, le montant des biens de faible valeur s'élève à 420 EUR. Au-delà de cette valeur unitaire, le bien doit être obligatoirement enregistré en immobilisations.

4.5 Stocks

Les stocks sont les travaux en cours, à savoir les pages à traduire qui en sont, à la fin de l'exercice, à un stade intermédiaire du processus de traduction.

Les travaux en cours sont valorisés à leur coût de production, calculé en additionnant les coûts directs et indirects associés au volume des traductions aux divers stades d'achèvement.

La variation des travaux en cours entre 2009 et 2010 est enregistrée dans les produits de l'activité dans le compte de résultat économique sous le poste *Variation des travaux en cours*.

4.6 Créances à court terme

À leur création, les créances sont enregistrées à leur valeur nominale diminuée des provisions adéquates pour les débiteurs douteux. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est

constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que le Centre ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues.

Les créances pour les traductions de décembre sont considérées comme des créances pour l'exercice même si la facturation aux clients s'opère en janvier de l'exercice suivant. Ces traductions apparaissent sous le titre *Créances sur institutions & organismes communautaires*. Pour obtenir davantage de détails, voir la note n° 5 dans les Notes explicatives.

En 2010, le Centre a approuvé la politique de gestion de la trésorerie qui permet de placer des liquidités en effectuant des dépôts à terme dans des banques. Les dépôts à terme de plus de trois mois sont considérés comme des créances plutôt que comme des équivalents de liquidités.

4.7 Liquidités et équivalents liquidités

4.7.1 Liquidités

Elle est dotée d'un maximum de 500,00 EUR pour les petites dépenses de fonctionnement.

4.7.2 Banque

La gestion de la trésorerie du Centre est assurée par le comptable par le biais de comptes courants, de comptes d'épargne et de dépôts à terme de moins de trois mois tenus en EUR à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et à la BNP Paribas. Les entrées et les sorties de liquidités sont comptabilisées à la date de valeur figurant sur les extraits bancaires.

4.8 Comptes à payer

Les comptes à payer sont mentionnés à leur valeur nominale. Ces comptes à payer sont une dette à court terme envers nos fournisseurs pour des biens et services fournis au Centre avant la fin de l'année, que le Centre ait ou non reçu la facture y afférente.

Les comptes à payer comprennent également le passif pour les congés non pris. Celui-ci est calculé sur la base du nombre de jours de congé non pris par le personnel à la fin de l'année et de leur salaire individuel.

4.9 Provisions pour risques et charges

La provision est une dette actuelle trouvant son origine dans un événement passé qui a créé une dette, mais avec une incertitude quant à une future sortie de ressources pour acquitter la dette. Il est probable qu'une sortie sera requise mais des événements passés ou présents créent une incertitude à ce propos. Les provisions sont examinées à chaque date de déclaration et ajustées de sorte à refléter la meilleure estimation actuelle. Il n'est dès lors plus probable qu'une sortie de ressources représentant des gains économiques ou un potentiel de service seront nécessaires pour régler la dette. La provision devrait être convertie en recette si la conversion se fait au cours d'une période de déclaration différente de celle de la reconnaissance de la provision. Une provision est utilisée uniquement pour les dépenses pour lesquelles elle a été prévue à l'origine. Dans ce cas, la provision existante est utilisée et les dépenses sont imputées sur celle-ci.

4.10 Réserves

Le règlement financier du Centre de traduction définit en son article 59 un fonds permanent de préfinancement offrant le financement nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du Centre jusqu'au moment de la perception des montants facturés aux clients. Le montant du fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits budgétaires inscrits pour l'exercice.

4.11 Recettes

Les recettes tirées des traductions et les autres recettes de l'exercice sont comptabilisées lorsque les services correspondants sont rendus et acceptés par les clients nets de remises, indépendamment du moment de la collecte du paiement correspondant.

Les revenus au titre d'intérêts sont définis sur une base temporelle, en faisant référence au principal en souffrance et au taux d'intérêt effectif applicable.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, une règle comptable de la CE sur les opérations sans contrepartie directe s'applique aux états financiers annuels couvrant les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010. Les opérations sans contrepartie directe sont des opérations dans lesquelles une entité soit reçoit une valeur d'une autre entité sans fournir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale soit donne une valeur à une autre entité sans recevoir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale. Les produits des opérations sans contrepartie directe sont mesurés en calculant le montant de l'augmentation de l'actif net reconnue par le Centre. Parmi les opérations sans contrepartie directe figurent notamment les pénalités conventionnelles reçues par le Centre ou les garanties exécutées et collectées par le Centre.

4.12 Dépenses

Les dépenses de l'exercice entrent dans la comptabilité dès que le service ou le bien a été reçu au Centre, indépendamment du moment du paiement.

4.13 Transactions et soldes libellés en devises

Les transactions libellées en devises dans le courant de l'exercice sont converties en EUR en utilisant le taux de change mensuel publié par la Commission européenne en vigueur le jour de l'initiation de l'ordre de paiement ou de recouvrement lié à la transaction. Les bénéfices ou pertes réalisés sur le change au moment du règlement de la transaction sont imputés sur le compte de résultat économique de l'exercice correspondant en tant que charges ou produits financiers.

À la date du bilan, les actifs financiers et les actifs et passifs exigibles libellés en devises sont convertis en EUR en utilisant le taux de change effectif publié par la Commission européenne à cette date. Les produits ou pertes générés par le taux de change sont imputés sur les charges ou produits financiers de l'exercice en cours, comme il convient.

4.14 Résultat ordinaire

Les recettes et dépenses ordinaires découlent de l'activité principale du Centre ainsi que de tout événement pouvant dériver de cette activité.

4.15 Résultat extraordinaire

Les éléments extraordinaires sont les recettes et dépenses provenant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires du Centre ainsi que les produits ou charges provenant d'événements ou de transactions qui ne devraient pas se répéter fréquemment ou régulièrement.

4.16 Résultat économique de l'exercice

Le résultat économique de l'exercice est constitué des produits et charges imputés sur le compte de résultat économique au cours de l'exercice comptable. Toutes les recettes et dépenses reconnues durant l'exercice doivent être incluses dans le résultat économique de l'exercice. Le résultat

économique de l'exercice sera égal à la somme nette des activités ordinaires et extraordinaires de l'exercice.

4.17 Utilisation des estimations

La présentation d'états financiers impose à la direction de poser des estimations et hypothèses qui affectent les montants des actifs rapportés à la date du bilan et les montants des charges et profits rapportés au cours de la période concernée. La direction du Centre est d'avis que les estimations et hypothèses posées ne différeront pas significativement des résultats qui seront réellement atteints lors des périodes de déclaration ultérieures.

4.18 Changement dans les méthodes comptables, de valorisation, d'amortissement ou dans les règles comptables

Les états financiers pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 n'ont pas été mis à jour pour refléter l'un ou l'autre changement opéré dans les méthodes comptables, de valorisation ou d'amortissement ou dans les règles comptables. Le 1^{er} janvier 2010, le Centre a commencé à appliquer la nouvelle règle comptable sur les opérations sans contrepartie. Jusqu'en 2010, le Centre de traduction a appliqué une période transitoire pour la comptabilisation des immobilisations incorporelles produites en interne. Aucun de ces deux changements n'impose d'effectuer des retraitements des périodes comptables antérieures.

4.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est préparé en recourant à la méthode indirecte. Les équivalents de liquidités comprennent les actifs liquides circulants facilement convertibles en liquidités en un montant convenu à l'avance.

Les flux de trésorerie liés à l'activité et aux opérations d'investissement et financières présentés dans le tableau des flux de trésorerie ne sont pas compensés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN, LE COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE ET LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Note 1: immobilisations incorporelles

En EUR

	Logiciels informatiques	Frais de développement inscrits à l'actif en cours	Total
A. Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	3 224 350,04	0,00	3 224 350,04
<u>Variations de l'exercice</u>			
Acquisitions de l'exercice	251 864,26	162 572,00	251 864,26
Cessions et désaffectations	0,00	0,00	0,00
Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00
<u>Au terme de l'exercice</u>	3 476 214,30	162 572,00	3 638 786,30
B. Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	2 805 687,49	0,00	2 805 687,49
<u>Variations de l'exercice</u>			
Amortissements de l'année	206 087,15	0,00	206 087,15
Annulation à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00	0,00
<u>Au terme de l'exercice</u>	3 011 774,64	0,00	3 011 774,64
VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)	464 439,66	162 572,00	627 011,66

Immobilisations incorporelles totalement amorties

La valeur d'acquisition des immobilisations utilisées totalement amorties au 31 décembre 2010 s'élevait à 2 615 447,00 EUR (2 519 710,48 EUR en 2009).

À la fin de l'exercice 2010, le Centre a comptabilisé un site internet développé en externe comme immobilisation incorporelle à faire figurer dans le bilan. Les frais de développement encourus en 2010 ne répondaient pas aux critères de capitalisation ou se rapportaient à des projets ayant démarré avant le 1er janvier 2010. Aussi tous les frais de développement internes pour l'exercice ont été enregistrés dans les frais de personnel et les frais de développement externes restants ont été enregistrés dans les dépenses administratives.

Note 2: immobilisations corporelles

En EUR

	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Autres Immob. corporelles	Immob. corporelles en cours	Total
A. Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	2 859 116,17	627 567,09	139 123,28	35 483,50	3 661 290,04
<u>Variations de l'exercice</u>					
Acquisitions	306 532,84	7 486,39	1 070,73	369 780,48	684 870,44
Cessions et désaffectations	-772 247,15	-72 324,67	0,00	-35 483,50	-880 055,32
<u>Au terme de l'exercice</u>	2 393 401,86	562 728,81	140 194,01	369 780,48	3 466 105,16
B. Amortissements et corrections de valeur					
Au terme de l'exercice précédent	2 037 928,65	543 783,03	83 039,18	0,00	2 664 750,86
<u>Variations de l'exercice</u>					
Amortissements de l'année	374 190,87	22 226,73	23 967,79	0,00	420 385,39
Annulations suite aux cessions et désaffectations	-772 247,15	-72 324,67	0,00	0,00	-844 571,82
Valeur résiduelle des cessions et désaffectations	390,49	0,00	0,00	0,00	390,49
<u>Au terme de l'exercice</u>	1 640 262,86	493 685,09	107 006,97	0,00	2 240 954,92
VALEUR COMPTABLE NETTE (A-B)	753 139,00	69 043,72	33 187,04	369 780,48	1 225 150,24

Immobilisations corporelles totalement amorties

La valeur d'acquisition des immobilisations utilisées, totalement amorties au 31 décembre 2010, s'élevait à 1 410 543,42 EUR (2 460 309,03 EUR en 2009).

Immobilisations de faible valeur

Le Centre a acquis des immobilisations corporelles imputées directement sur les charges pour des montants de 88 043,49 EUR et 28 676,86 EUR pour les exercices clôturés respectivement les 31 décembre 2009 et 2010. Il s'agit d'actifs corporels de faible valeur dont la durée de vie utile estimée est de plus d'un an et dont le coût d'acquisition est inférieur à 420,00 EUR sur base individuelle. Les immobilisations corporelles de faible valeur ne sont pas imputées sur les immobilisations mais sur les comptes de charges.

Note 3: travaux en cours

En EUR

	2010	2009	Variation en %
Travaux en cours	280 200,00	371 700,00	-24.62 %
Total pages	42 901,00	40 244,00	6.60 %

L'écart constaté entre le nombre de pages en cours et la valorisation financière des travaux en cours est due à la modification dans la structure des traductions aux différents stades d'achèvement en fin d'exercice. La diminution d'un montant de 91 500,00 EUR dans les travaux en cours a été imputée sur le résultat économique sous le poste *Variation des travaux en cours*.

Note 4: TVA payée à récupérer auprès des États membres

En tant qu'organisme communautaire, le Centre bénéficie de l'exemption de la TVA sur l'acquisition de biens et de services. Dans le cas de l'exemption indirecte qui est appliquée par l'administration fiscale portugaise, le Centre doit introduire une demande pour la TVA payée à ses fournisseurs. Le solde de la TVA à recevoir est la somme de toutes les demandes introduites auprès de l'administration fiscale portugaise. La valeur nominale de la créance a été diminuée de la provision pour mauvaises créances afin de traduire la valeur recouvrable de la créance étant donné que certaines demandes envoyées au Portugal l'ont été en dehors du délai précisé dans le traité bilatéral conclu entre la Communauté européenne et le Portugal. Le montant non recouvrable sera comptabilisé dès qu'il aura été confirmé par l'administration portugaise.

Le solde de la TVA à recevoir au 31.12.2010 est considérablement inférieur à celui de l'exercice précédent, le Centre ayant amélioré et accéléré la gestion de la récupération de cette taxe.

En EUR

TVA à recevoir des États membres	2010	2009	Variation en %
Valeur nominale des demandes TVA	40 541,65	115 063,68	-64,77%
Provision pour demandes introduites hors délai	- 3 053,99	-3 053,99	0,00%
Valeur nette de la TVA à recevoir	37 487,66	112 009,69	-66,53%

Note 5: créances sur institutions & organismes communautaires

En EUR

Clients	Compte clients	Compte clients factures à établir	Total à recouvrer
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	0,00	30 940,00	30 940,00
Fondation européenne pour la formation (ETF)	6 842,50	15 321,47	22 163,97
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	19 443,75	49 852,50	69 296,25
Agence européenne des médicaments (EMA)	226 123,98	198 410,30	424 534,28
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	0,00	206 635,00	206 635,00
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)	2 271 415,53	2 912 748,17	5 184 163,70
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	1 190,00	5 482,50	6 672,50
Office européen de police (Europol)	105 740,00	0,00	105 740,00
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	10 072,50	8 542,50	18 615,00
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	147 072,88	48 758,18	195 831,06
Banque européenne d'investissement (BEI)*	1 099,81	560,43	1 660,24
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	0,00	39 248,75	39 248,75
Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	0,00	3 570,00	3 570,00
Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	372 618,75	11 368,75	383 987,50
Agence ferroviaire européenne (AFE)	22 886,25	42 733,75	65 620,00
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	850,00	956,25	1 806,25
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	23 629,20	0,00	23 629,20
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	0,00	73 525,00	73 525,00
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	9 690,00	0,00	9 690,00
Collège européen de police (CEPOL)	850,00	4 802,50	5 652,50
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (AESC)	0,00	212,50	212,50
Agence européenne de défense (AED)*	584,43	6 428,73	7 013,16
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	164 972,71	124 418,75	289 391,46
Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)	2 550,00	4 250,00	6 800,00
Fusion for energy (F4E)	11 730,00	0,00	11 730,00
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (CER)	170,00	0,00	170,00
Entreprise commune Clean Sky (EC Clean Sky)	0,00	5 355,00	5 355,00
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	84 320,00	0,00	84 320,00
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	0,00	16 745,00	16 745,00
Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	1 785,00	0,00	1 785,00
Commission européenne – DG	87 984,40	44 834,40	132 818,80
Commission européenne – CCE EMPLOI	188 658,37	72 951,99	261 610,36
Parlement européen	43 992,20	22 417,20	66 409,40
Conseil de l'Union européenne	36 351,65	18 087,90	54 439,55
Cour des comptes européenne	5 499,03	2 802,15	8 301,18
Comité des régions de l'Union européenne	7 038,75	3 586,75	10 625,50
Comité économique et social européen	10 558,13	5 380,13	15 938,26
Cour de justice des communautés européennes	19 796,49	10 087,74	29 884,23
Banque centrale européenne*	2 199,61	7 070,86	9 270,47
Médiateur européen	25 670,00	13 005,00	38 675,00
TOTAL	3 913 385,92	4 011 090,15	7 924 476,07
Total des entités consolidées	3 909 502,07	3 997 030,13	7 906 532,20
* Total des entités non consolidées	3 883,85	14 060,02	17 943,87

En EUR

Créances sur institutions & organismes communautaires	2010	2009	Variation en %
Factures impayées à la fin de l'exercice	3 913 385,92	3 123 216,90	25,30 %
Traductions pour décembre – factures à établir en janvier	4 011 090,15	3 496 001,38	14,73 %
Total	7 924 476,07	6 619 218,28	19,72 %

Note 6: – charges payées d'avance

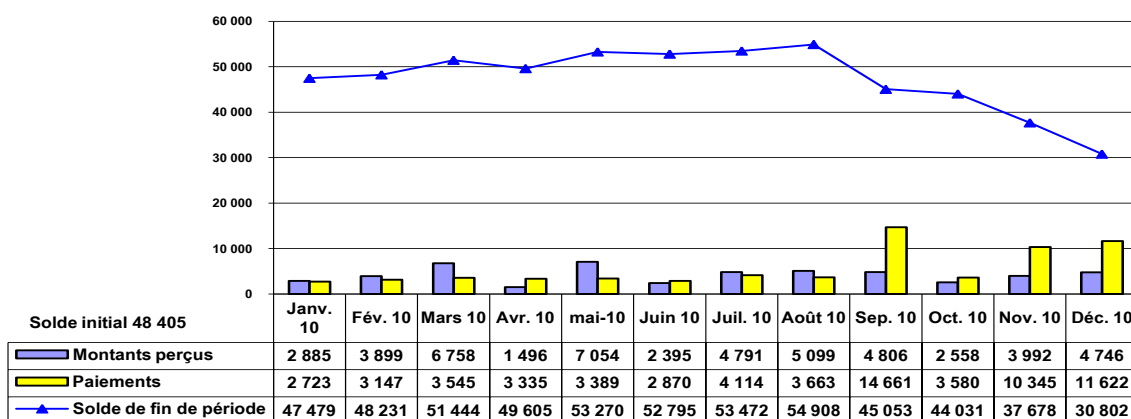
Les charges payées d'avance sont des dépenses payées par le Centre dans l'exercice courant, mais qui se rapportent à des périodes comptables futures. Parmi ces charges figurent notamment l'entretien annuel qui couvre non seulement l'exercice en cours, mais aussi l'exercice suivant. La part des dépenses se rapportant à des périodes comptables futures est inscrite dans les charges payées d'avance dans le bilan.

Note 7: intérêts courus

Les intérêts courus sont les intérêts produits par les dépôts à terme en cours. Les intérêts des dépôts à terme n'étant perçus qu'à la fin du contrat à terme, les intérêts courus représentent la partie des intérêts correspondant à l'exercice comptable 2010.

Note 8: liquidités et équivalents liquidités

Graphique (en milliers d'EUR)



La diminution du solde de trésorerie dans la deuxième moitié de l'exercice 2010 est due au remboursement des contributions patronales du Centre au régime des pensions ainsi qu'au remboursement de l'excédent budgétaire à notre principal client, l'OHMI. Le montant total des remboursements effectués au régime de pensions communautaire pour la période 1998-2009 s'est élevé à 10 131 387,73 EUR en septembre 2010 et à 7 252 050,44 EUR en novembre 2010. Le remboursement à l'OHMI des 6 121 255 EUR représentant l'excédent budgétaire 2009 a été effectué en décembre 2010. Pour plus de détails concernant les remboursements aux clients, voir la note 12.

Détail du solde de trésorerie

En EUR

Année	2010	2009	Variation en %
Liquidités en banque – compte courant	5 739 977,33	47 316 105,99	-87,87 %
Liquidités en banque – compte d'épargne	5 061 516,21	0,00	n.a.
Liquidités en caisse	492,70	412,15	19,54 %
Total liquidités et équivalents liquidités	10 801 986,24	47 316 518,14	-77,17 %
Dépôts à terme expirant dans un délai d'un an	20 000 000,00	0,00	N/A
Total liquidités y compris les dépôts à terme	30 801 986,24	47 316 518,14	-34,90 %

Note 9: provisions à long terme pour risques et charges

Provisions à long terme	Provision pour les contributions au régime des pensions	Provisions pour l'augmentation salariale
Situation au 31 décembre 2009	18 196 361,63	104 000,00
Création de la provision – charges	0,00	0,00
Utilisation de la provision	18 196 361,63	104 000,00
Situation au 31 décembre 2010	0,00	0,00

Provision pour les contributions au régime des pensions

En 2010, le Centre de traduction a clos le long litige qui l'opposait à la Commission sur la question de la contribution patronale du Centre au régime communautaire des pensions. Le Centre a proposé un règlement de l'affaire à l'amiable et le conseil d'administration a pris la décision de payer la contribution patronale litigieuse pour toutes les périodes à partir de 1998.

La provision créée par le Centre ces dernières années a été utilisée en 2010 pour le paiement des contributions patronales au régime communautaire des pensions, c'est pourquoi l'impact global sur le résultat économique de cette transaction en 2010 est neutre. La part des contributions patronales qui n'était pas couverte par la provision, à savoir 75 287,59 EUR, a été enregistrée en tant que dépense extraordinaire et figure dans le compte de résultat économique sous «Activités extraordinaires». À partir de 2010, la part patronale des contributions au régime des pensions est payée mensuellement avec les salaires.

Provisions pour l'augmentation salariale

En décembre 2010, le Conseil a décidé d'augmenter les salaires des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne de 1,85 % à partir du 1^{er} juillet 2009 comme le demandait la Commission et en conformité avec les règles de la «méthode» définie dans le Statut. Cette décision a permis au Centre de traduction de verser l'augmentation salariale contestée à son personnel en décembre 2010. La provision pour l'augmentation salariale a donc été consommée et les dépenses connexes ont été imputées sur celle-ci plutôt que sur les dépenses de personnel.

Note 10: charges à payer

En EUR

Charges à payer	2010	2009	Variation en %
Charges à payer sur la base de l'analyse des opérations de report	2 383 102,61	2 380 608,03	0,10 %
Congés non pris par le personnel	224 786,32	203 000,00	10,73 %
Total	2 607 888,93	2 583 608,03	0,94 %

Charges à payer sur la base de l'analyse des opérations de report – répartition par type de crédit

En EUR

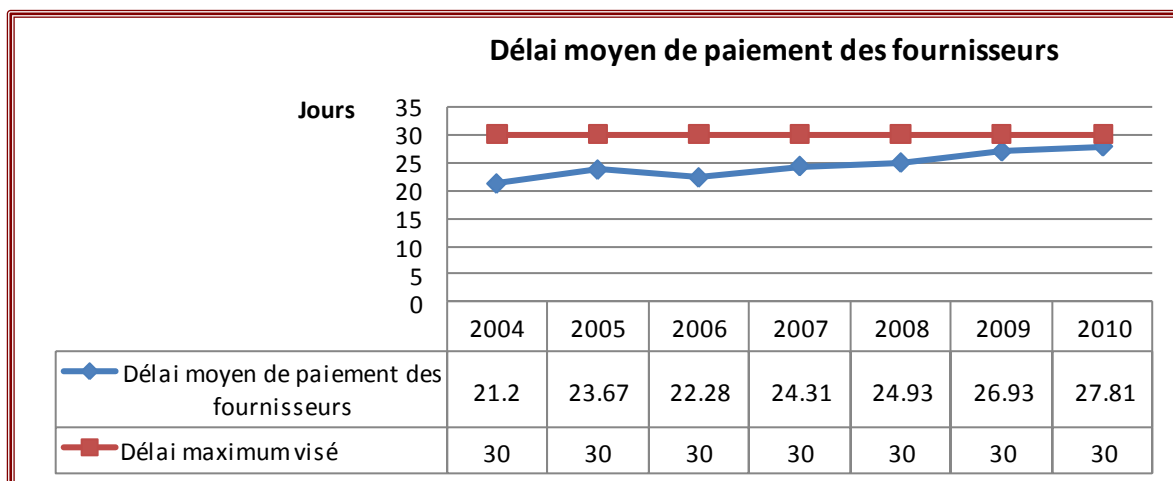
	Poste	2010	2009	Variation en %
Titre 1	Dépenses de personnel	194 544,94	213 689,02	-8,96 %
Titre 2	Frais d'administration	1 060 520,92	893 463,04	18,70 %
Titre 3	Dépenses opérationnelles	1 128 036,75	1 273 455,97	-11,42 %
	Total	2 383 102,61	2 380 608,03	0,10 %

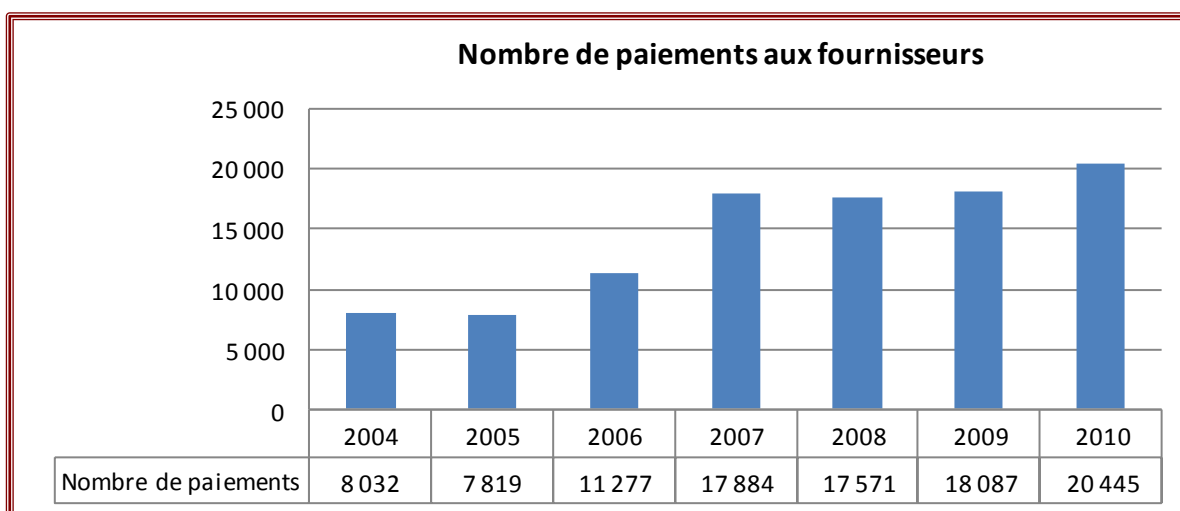
Congés non pris par le personnel

En EUR

Congés non pris par le personnel	2010	2009	Variation en %
Nombre de jours non pris	1 149,00	1 261,00	-8,88 %
Valorisation financière des congés non pris	224 786,32	203 000,00	10,73 %

Le délai moyen de paiement des fournisseurs pour l'année 2010 s'élève à 27,81 jours pour un total de 20 445 paiements. Le Centre vise à respecter un délai de paiement des fournisseurs de 30 jours maximum.





Note 11: réserves - fonds permanent de préfinancement

Le financement nécessaire pour garantir le bon fonctionnement du Centre jusqu'au moment de la perception des montants facturés, conformément à l'article 58 des modalités d'exécution du règlement financier du Centre, sera assuré par un fonds permanent de préfinancement. Le montant de ce fonds ne peut être inférieur à quatre douzièmes des crédits budgétaires pour l'exercice financier, en excluant les réserves figurant au titre 10.

En EUR

Fonds permanent de préfinancement	
Dotation initiale	5 006 840,00
Dotation 2003	3 322 850,33
Dotation 2004	1 431 500,00
Dotation 2007	999 143,00
Dotation 2008	2 406 368,00
Dotation 2009	1 196 465,00
Dotation 2010	2 166 300,00
Total	16 529 466,33

Note 12: remboursements aux clients

Le Centre de traduction est une organisation sans but lucratif. Afin de réduire l'excédent cumulé généré par le Centre de traduction, le conseil d'administration du Centre a décidé, lors du premier budget rectificatif, de rembourser le montant de 6 121 255 EUR à son principal client l'OHMI. Ce montant représente l'excédent budgétaire de 2009 disponible après déduction du passif au titre des retraites. Cette approche a été décidée car les clients sont les principales parties concernées du Centre de traduction représentées au sein du conseil d'administration. En 2010, le Centre a également versé le solde du remboursement de l'excédent budgétaire 2008, d'un montant de 700 814,19 euros, qui avait été comptabilisé en autres dettes l'année précédente.

Ce remboursement n'est pas enregistré via le compte de résultat économique comme charge de l'exercice en cours mais via l'état de variation du bilan actif / passif. Cette approche avait déjà été adoptée pour les deux remboursements précédents aux clients du Centre. Nous estimons que ce traitement comptable reflète mieux le fait que ce remboursement représente plutôt une redistribution de l'excédent accumulé qu'une opération courante de l'exercice en cours. Sur la base de notre analyse des coûts, l'OHMI a généré la majorité des bénéfices du Centre. Le montant à rembourser a donc été, pour la première fois, remboursé à un seul client.

Note 13: traductions

En EUR

Clients	2010	2009
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	452 901,29	358 785,00
Fondation européenne pour la formation (ETF)	305 383,97	434 881,65
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	672 243,75	831 225,81
Agence européenne des médicaments (EMA)	2 571 788,94	2 738 744,10
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	1 112 480,39	487 889,78
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)	29 392 873,96	27 148 957,09
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	86 168,96	65 035,73
Office européen de police (Europol)	896 944,61	1 566 021,23
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)	487 111,03	808 467,58
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	110 287,55	235 333,20
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 503 407,61	1 135 451,67
Banque européenne d'investissement (BEI)*	690,69	19 018,75
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	519 806,96	681 094,42
Eurojust	0,00	1 891,36
Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	150 875,00	269 726,25
Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	952 127,50	171 827,73
Agence ferroviaire européenne (AFE)	236 640,00	579 296,25
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	105 761,25	97 877,50
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	544 637,50	395 250,00
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)	234 812,50	243 801,25
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	829 026,25	1 237 311,52
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	47 430,00	28 177,50
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (CER)	23 247,50	14 280,00
Agence exécutive pour la recherche (REA)	3 676,25	2 677,50
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (AESC)	84 872,50	134 448,86
Agence européenne de défense (AED)	9 116,91	11 198,82
Collège européen de police	69 466,25	54 803,75
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	3 657 455,04	1 006 422,51
Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)	53 932,50	43 498,75
Fusion for energy (F4E)	31 003,75	24 182,50
Réseau transeuropéen de transport - Agence exécutive (TEN-T EA)	29 813,75	16 065,00
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)*	0,00	78 795,00
Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	27 540,00	4 675,00
Entreprise commune Clean Sky (EC Clean Sky)	8 925,00	0,00
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	190 910,00	0,00
Autorité de surveillance du GNSS européen	12 441,99	1 870,00
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	650 186,52	0,00
Entreprise commune Artemis (EC Artemis)	1 785,00	0,00
Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	7 225,00	0,00
Commission européenne – Directions générales	1 107 461,62	0,00
Commission européenne – DG EMPLOI	0,00	1 224 325,84
Conseil de l'Union européenne	69 912,63	409 647,20
Cour des comptes européenne	19 996,25	122 982,36
Cour de justice des communautés européennes	0,00	18 530,00
Banque centrale européenne*	16 636,02	14 743,04
Médiateur européen	587 796,25	364 055,00
TOTAL	47 876 800,44	43 083 266,50

*entités non consolidées

Note 14: coopération interinstitutionnelle – base de données IATE

En EUR

Clients	2010	2009
Banque européenne d'investissement*	3 633,51	3 371,27
Commission européenne – DGs	290 680,38	269 701,06
Parlement européen	145 340,19	134 850,53
Conseil de l'Union européenne	109 005,14	101 137,90
Cour des comptes européenne	18 167,53	16 856,32
Comité des régions de l'Union européenne	23 254,42	21 576,08
Comité économique et social européen	34 881,65	32 364,13
Cour de justice des communautés européennes	65 403,09	60 682,73
Banque centrale européenne*	7 267,01	6 742,53
TOTAL	697 632,92	647 282,55

*entités non consolidées

La base de données IATE est un outil destiné aux travaux terminologiques des services de traduction de l'UE. Ce projet a pour objectif de fournir une infrastructure sur l'internet qui rassemble toutes les ressources terminologiques de l'UE. Le Centre de traduction joue un rôle prépondérant dans sa gestion et son support technique. Les frais d'administration et de développement de la base de données IATE sont facturés aux institutions impliquées dans ce projet.

Note 15: terminologie

En EUR

Clients	2010	2009
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	202 468,75	251 497,00
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	81 782,00	0,00
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (Marques, dessins et modèles) (OHMI)	0,00	0,00
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	0,00	0,00
Banque centrale européenne*	15 887,94	10 361,70
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	3 970,00	0,00
TOTAL	304 108,69	261 858,70

*entités non consolidées

Les recettes des services terminologiques proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire convenu (jours/homme).

Note 16: Listes de termes

En EUR

Clients	2010	2009
Fondation européenne pour la formation (ETF)	679,00	0,00
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	0,00	128 137,00
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	24 240,30	0,00
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	339,50	0,00
Agence européenne des médicaments (EMA)	1 779,95	417,10
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (Marques, dessins et modèles) (OHMI)	3 164 819,00	6 756,05
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	3 157,35	0,00
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	0,00	203,70
Fusion for energy (F4E)	38,80	0,00
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (CER)	2 095,20	0,00
Agence exécutive pour la recherche (REA)	106,70	0,00
Commission européenne – DG EMPLOI	1 513,20	0,00
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	23 629,20	15 248,40
TOTAL	3 222 398,20	150 762,25

Les recettes des services de listes de termes proviennent de la facturation de ces services aux clients sur la base d'un prix unitaire convenu (jours/homme).

Note 17: Produits divers sur opérations sans contrepartie directe

Les opérations dans lesquelles le Centre reçoit une valeur d'une autre entité sans fournir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale sont comptabilisées sous le poste «Produits divers sur opérations sans contrepartie directe».

En EUR

Type de dépense	2010	2009
Garantie exercée contre Archetypon	70 000,00	0,00
Remboursement des frais de contentieux sur la base de la décision de la Cour européenne de justice	10 326,02	0,00
TOTAL	80 326,02	0,00

Note 18: dépenses de personnel

En EUR

Type de dépense	2010	2009
Traitements de base	13 532 912,95	12 140 366,89
Allocations familiales	1 303 596,35	1 126 555,75
Indemnités d'expatriation	2 203 296,14	1 942 465,63
Agents contractuels et stagiaires	430 423,65	887 779,39
Contribution au régime communautaire de pensions	3 263 898,90	0,00
Personnel intérimaire	343 929,21	271 533,80
Indemnités d'installation et frais de voyage pour le congé annuel	417 771,18	443 759,77
Dépenses liées à la petite enfance	308 714,96	236 136,39
Assurances maladie, accident, chômage et maladie professionnelle	710 832,77	640 654,88
Autres dépenses	89 605,74	101 995,13
TOTAL	22 604 981,85	17 791 247,63

L'augmentation des dépenses de personnel est principalement due au fait qu'à compter de 2010, le Centre de traduction a commencé à payer la contribution patronale au régime communautaire de pensions alors que par le passé, la responsabilité du Centre était considérée comme une provision. Après l'ajustement de la contribution au régime des pensions pour un montant de 3 263 898,90 euros, l'augmentation des dépenses liées au personnel s'élève à 1 549 835,32 euros (8,70 %), montant qui s'explique par l'augmentation du nombre de personnes employées en 2010 (fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels et agents auxiliaires). Le nombre de membres du personnel défini dans le tableau des effectifs est passé de 202 en 2009 à 215 en 2010, soit une augmentation de 6,44 %. Le reste de l'augmentation s'explique par des promotions, par l'augmentation annuelle des salaires et par d'autres frais liés au personnel.

Note 19: Dépenses administratives

En EUR

Type de dépense	2010	2009
Immeubles et frais accessoires	1 453 863,51	1 494 630,38
Maintenance et conseil informatiques	811 052,55	1 284 676,38
Développement informatique en externe	413 100,00	n.a.
Traitement électronique de l'information	362 378,16	600 877,27
Amortissements	626 472,54	490 453,94
Missions, formations et frais médicaux	388 079,32	447 337,10
Affranchissement et télécommunications	212 033,73	269 523,64
Biens meubles et frais accessoires	81 612,20	167 422,28
Assistance administrative de la Commission	117 946,01	115 836,37
Réunions, conférences et frais d'interprétation	122 730,92	83 241,33
Autres frais de fonctionnement	152 015,73	161 710,08
TOTAL	4 741 284,67	5 115 708,77

Note 20: Dépenses opérationnelles

Les frais des traductions réalisées en externe par des traducteurs indépendants sont enregistrés dans les dépenses opérationnelles. Les dépenses opérationnelles comprennent les frais opérationnels directs liés à la principale activité du Centre – la traduction. Les traductions sont réalisées sur la base de contrats cadres en vigueur ou de procédures négociées. Les prix des traductions, fixés dans le cadre des procédures d'appel d'offres, dépendent de la combinaison linguistique de même que du domaine de traduction et du type de travail (traduction, modification, révision, marques, listes de termes, terminologie).

Les dépenses opérationnelles ont augmenté de 16,42 %, une augmentation proportionnelle à l'augmentation des recettes des activités (18,03 %).

A.6 Autres informations

Nombre d'employés

Les tableaux suivants présentent le nombre d'employés du Centre de traduction pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2009 tel qu'il ressort du tableau des effectifs:

	2010	2009
Administrateur	129	123
Assistant	86	79
Total	215	202

Par ailleurs, outre le personnel défini dans le tableau des effectifs, le Centre emploie du personnel contractuel et intérimaire. Le tableau suivant présente en détail l'effectif général du Centre, en date du 31 décembre 2010:

	Nombre de personnes employées				Total
	Fonctionnaires	Agents temporaires	Agents contractuels	Personnel intérimaire	
Administrateur	42	87	9	0	138
Assistant	19	67	1	9	96
Total	61	154	10	9	234

Opérations avec des parties liées

Situation au 31 décembre 2010 concernant le personnel dirigeant:

Grade	Nombre de personnes
AD 14	2
AD 12	3
AD 11	1
AD10	1
Total	7

La rémunération du personnel dirigeant est conforme au Statut des fonctionnaires des Communautés européennes. Aucune autre opération (prêts ou primes) n'a eu lieu entre des parties liées et le Centre.

Le directeur du Centre peut utiliser un véhicule de société à des fins professionnelles et privées.

Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucun émolument pour leurs obligations, à l'exception du remboursement des frais de déplacement des représentants des États membres.

Passifs éventuels

a) Engagements relatifs à des crédits non encore consommés

Le RAL («Reste à Liquider») budgétaire est un montant qui représente les engagements reportés pour lesquels les paiements n'ont pas encore été effectués. C'est la conséquence normale des reports de crédits. Au 31.12.10, le RAL budgétaire s'élevait au total à 4 199 342,76 EUR. Le montant mentionné

comme l'engagement à financer est ce RAL budgétaire diminué des montants afférents qui ont été imputés en dépenses dans le compte de résultat économique 2010 (2 383 102,61 EUR), ce qui donne un total de 1 816 240,15 EUR.

b) Locations simples

Description	Date de début	Date de fin	Valeur totale de la location	Paiements effectués lors de l'exercice	En EUR	
					Paiements dus	
					Jusqu'à un an	Un à cinq ans
Audi A6	17.11.06	16.04.11	46 683,12	10 795,85	2 909,76	0,00
Sharan	03.05.06	02.03.11	34 737,70	6 893,77	1 089,20	0,00
Partner	07.01.10	06.01.14	15 970,08	3 928,11	3 992,52	12 041,97
Total			97 390,90	21 617,73	7 991,48	12 041,97

c) Engagements contractuels pour lesquels des engagements budgétaires n'ont pas encore été réalisés

Ces engagements trouvent leur origine dans le fait que le Centre de traduction a décidé de contracter des engagements juridiques à long terme par rapport à des montants qui n'étaient pas encore couverts par des crédits d'engagement prévus dans le budget. Ces montants correspondent à des montants engagés pour être payés pendant la durée des contrats non couverts par des engagements budgétaires à la fin 2010.

Ces engagements comprennent l'obligation contractuelle non acquittée de 502 704,00 EUR, qui couvre la location du bâtiment « Nouvel Hémicycle », de 940 063 EUR pour la location du bâtiment T et de 315 984 EUR pour la location du bâtiment eBRC utilisé dans le cadre du plan de rétablissement après sinistre (Disaster Recovery Plan).

d) Autres engagements hors bilan

En date du 31 décembre 2010, le Centre n'était impliqué dans aucun litige juridique.

Garanties de tiers – freelance

La garantie représente un avoir potentiel dont la réalisation ne sera confirmée que par la surveillance d'un événement futur incertain qui n'est pas totalement maîtrisé par le Centre. Toutes les garanties en possession du Centre sont enregistrées et suivies de façon régulière, leur traitement se faisant hors bilan. Au 31 décembre 2009, le Centre détenait 53 garanties pour un montant total de 530 000 EUR.

Il a été décidé en novembre 2009 de lever l'exigence de garanties bancaires pour tous les contrats-cadres existants à partir du 1^{er} janvier 2010. À la suite de cette décision, les avenants aux contrats-cadres concernés ont été envoyés à tous les contractants et les garanties bancaires leur ont été restituées courant janvier 2010.

Cette décision se justifie par le fait que les bénéfices que l'on pouvait potentiellement tirer des garanties ne contrebalançaient pas les efforts supplémentaires nécessaires à leur gestion. Par ailleurs, ces garanties représentaient une charge supplémentaire pour nos fournisseurs.

Une société ne tombe toutefois pas dans la situation décrite ci-dessus.

Archetypon S.A. a informé le Centre le 17 décembre 2009 qu'elle n'était plus en mesure de satisfaire à ses obligations contractuelles et a cessé les travaux de traduction. Les réclamations et demandes de clarification du Centre sont restées lettre morte. Puisque le Centre allait devoir, du fait de la rupture de

contrat par la société, confier les traductions à une autre société, il a été décidé de ne pas annuler les garanties bancaires mais de les exercer. La société avait 8 contrats et donc 8 garanties bancaires émises au bénéfice du Centre. Puisque la société était en rupture de contrat pour sept contrats sur huit, le Centre a décidé de demander sept garanties bancaires, pour un montant total de 70 000 EUR. Le montant a été entièrement recouvré en 2010 et a été enregistré dans *Revenus de fonctionnement* sous la rubrique *Produits divers sur opérations sans contrepartie directe*.

À la fin de 2010, une des garanties d'Archetypon S.A., d'un montant de 10 000 EUR, est toujours en cours de validité.

Garanties bancaires couvrant des contrats dans d'autres domaines

Le Centre de traduction détient actuellement trois «garanties de bonne exécution». Le tableau ci-dessous en présente les caractéristiques principales (montant, numéro de contrat, date d'expiration, etc.):

Entreprise	N° de contrat	N° de garantie	Montant de la garantie (EUR)	Type de renouvellement	Date de début	Date d'expiration
ONET Luxembourg	CDT/ONET_LUXEMBOURG/29189/2006	39-261764-49-1	8 592.00	Illimitée	27/11/2006	31/01/2011
e-Business & Resilience Centre(eBRC)	Contrat de sous-location	2009/000221	8 550.00	-	08/01/2009	Six mois après réception des travaux
e-Business & Resilience Centre(eBRC)	Contrat de sous-location	2009/000191	21 600.00	-	08/01/2009	Six mois après acceptation des lieux loués

Événements post-bilan

Aucun événement significatif qui aurait eu un impact matériel sur les états financiers ne s'est produit après la date de bilan.

ÉTATS SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CENTRE DE TRADUCTION

B.1	Principes budgétaires (résumé basé sur le règlement financier).....	29
B.2	Type de crédits.....	29
B.3	Exécution des dépenses budgétaires 2010	30
B.4	Utilisation des crédits 2010	31
B.5	Crédits reportés à 2011.....	33
B.6	Résultat de l'exécution budgétaire	34
B.7	Recettes budgétaires 2010	36
B.8	Liste des virements 2010	38

B.1. Principes budgétaires (résumé basé sur le règlement financier)

- (a) Principe d'unité et de vérité budgétaire
- (b) Principe d'annualité
- (c) Principe d'équilibre
- (d) Principe d'unité des comptes
- (e) Principe d'universalité
- (f) Principe de spécialité
- (g) Principe de bonne gestion financière

B.2. Type de crédits

Le Centre utilise des crédits non différenciés pour son budget.

Le Centre recourt au report automatique des crédits.

Le Centre ne rend pas compte des produits imputés.

B.3. Exécution des dépenses budgétaires 2010

en EUR

	Chapitre	Crédit initial (A)	Virement de crédit (B)	Budget rectificatif et supplémentaire (C)	Crédit final (D=A+B+C)	Engagements contractés (E)	Engagements annulés (F=D-E)	Paiements effectués (G)	Crédits reportés à 2011 (H=E-G)
11	Personnel en activité	22 595 900,00	-22 000,00	2 100 300,00	24 674 200,00	22 603 934,31	2 070 265,69	22 501 342,50	102 591,81
13	Missions et déplacements	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	110 771,15	39 228,85	94 964,74	15 806,41
14	Infrastructure à caractère socio-médical	239 000,00	22 000,00	70 000,00	331 000,00	296 507,48	34 492,52	229 615,08	66 892,40
16	Service social	103 000,00	0,00	0,00	103 000,00	99 000,00	4 000,00	81 351,80	17 648,20
17	Réception et représentation	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	2 602,03	4 397,97	2 317,63	284,40
1 – Personnel		23 094 900,00	0,00	2 170 300,00	25 265 200,00	23 112 814,97	2 152 385,03	22 909 591,75	203 223,22
20	Location d'immeubles et frais accessoires	1 553 000,00	4 000,00	5 000,00	1 562 000,00	1 509 441,16	52 558,84	1 387 226,62	122 214,54
21	Informatique	2 960 000,00	0,00	0,00	2 960 000,00	2 585 531,36	374 468,64	1 325 434,63	1 260 096,73
22	Biens meubles et frais accessoires	147 000,00	-4 000,00	-6 000,00	137 000,00	87 204,19	49 795,81	49 759,30	37 444,89
23	Dépenses de fonctionnement	364 500,00	0,00	50 000,00	414 500,00	242 627,81	171 872,19	206 312,74	36 315,07
24	Affranchissement et télécommunications	339 000,00	0,00	0,00	339 000,00	284 358,40	54 641,60	203 868,58	80 489,82
25	Frais de réunions et de convocations	45 000,00	15 000,00	0,00	60 000,00	44 715,69	15 284,31	42 647,44	2 068,25
26	Frais de réunion du conseil d'administration	130 000,00	-15 000,00	0,00	115 000,00	82 654,74	32 345,26	44 928,20	37 726,54
27	Information: acquisition, archivage, production et diffusion	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	66 834,00	28 166,00	6 784,00	60 050,00
2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement		5 633 500,00	0,00	49 000,00	5 682 500,00	4 903 367,35	779 132,65	3 266 961,51	1 636 405,84
30	Prestations de traductions externes	14 879 312,00	0,00	2 998 388,00	17 877 700,00	14 322 062,23	3 555 637,77	12 051 872,29	2 270 189,94
31	Activités de coopération interinstitutionnelle	763 000,00	0,00	0,00	763 000,00	697 490,46	65 509,54	607 966,70	89 523,76
3 – Dépenses opérationnelles		15 642 312,00	0,00	2 998 388,00	18 640 700,00	15 019 552,69	3 621 147,31	12 659 838,99	2 359 713,70
10	Réserves	3 744 240,00	0,00	2 595 437,00	6 339 677,00	0,00	6 339 677,00	0,00	0,00
10 – Réserves		3 744 240,00	0,00	2 595 437,00	6 339 677,00	0,00	6 339 677,00	0,00	0,00
Budget total:		48 114 952,00	0,00	7 813 125,00	55 928 077,00	43 035 735,01	12 892 341,99	38 836 392,25	4 199 342,76

B.4. Utilisation des crédits 2010

en EUR

Utilisation des crédits C1 - 2010 par titre et chapitre									
		Chapitre	Crédit final (A)	Engagements contractés (B)	%	Paiements effectués (C)	%	Crédits annulés (D=A-C)	%
	11	Personnel en activité	24 674 200,00	22 603 934,31	91,61 %	22 501 342,50	99,55 %	2 070 265,69	8,39 %
	13	Missions et déplacements	150 000,00	110 771,15	73,85 %	94 964,74	85,73 %	39 228,85	26,15 %
	14	Infrastructure à caractère socio-médical	331 000,00	296 507,48	89,58 %	229 615,08	77,44 %	34 492,52	10,42 %
	16	Service social	103 000,00	99 000,00	96,12 %	81 351,80	82,17 %	4 000,00	3,88 %
	17	Réceptions et de représentation	7 000,00	2 602,03	37,17 %	2 317,63	89,07 %	4 397,97	62,83 %
1 – Personnel			25 265 200,00	23 112 814,97	91,48 %	22 909 591,75	99,12 %	2 152 385,03	8,52 %
	20	Location d'immeubles et frais accessoires	1 562 000,00	1 509 441,16	96,64 %	1 387 226,62	91,90 %	52 558,84	3,36 %
	21	Informatique	2 960 000,00	2 585 531,36	87,35 %	1 325 434,63	51,26 %	374 468,64	12,65 %
	22	Biens meubles et frais accessoires	137 000,00	87 204,19	63,65 %	49 759,30	57,06 %	49 795,81	36,35 %
	23	Dépenses de fonctionnement	414 500,00	242 627,81	58,54 %	206 312,74	85,03 %	171 872,19	41,46 %
	24	Affranchissement et télécommunications	339 000,00	284 358,40	83,88 %	203 868,58	71,69 %	54 641,60	16,12 %
	25	Frais de réunions et de convocations	60 000,00	44 715,69	74,53 %	42 647,44	95,37 %	15 284,31	25,47 %
	26	Frais liés au conseil d'administration	115 000,00	82 654,74	71,87 %	44 928,20	54,36 %	32 345,26	28,13 %
	27	Information: acquisition, archivage, production et diffusion	95 000,00	66 834,00	70,35 %	6 784,00	10,15 %	28 166,00	29,65 %
2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement			5 682 500,00	4 903 367,35	86,29 %	3 266 961,51	66,63 %	779 132,65	13,71 %
	30	Prestations de traductions externes	17 877 700,00	14 322 062,23	80,11 %	12 051 872,29	84,15 %	3 555 637,77	19,89 %
	31	Activités de coopération interinstitutionnelle	763 000,00	697 490,46	91,41 %	607 966,70	87,16 %	65 509,54	8,59 %
3 – Dépenses opérationnelles			18 640 700,00	15 019 552,69	80,57 %	12 659 838,99	84,29 %	3 621 147,31	19,43 %
	10	Réserves	6 339 677,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	6 339 677,00	100,00 %
10 – Réserves			6 339 677,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	6 339 677,00	100,00 %
Budget total:			55 928 077,00	43 035 735,01	76,95 %	38 836 392,25	90,24 %	12 892 341,99	23,05 %

Utilisation des crédits C8 - 2010 par titre et chapitre

	Chapitre	Crédit final (A)	Engagements contractés (B)	%	Paiements effectués (C)	%	Crédits de paiement annulés (D=B-C)
11	Personnel en activité	103 544.85	103 544.85	100 %	80 337.51	77.59 %	23 207.34
13	Missions et déplacements	27 989.16	27 989.16	100 %	19 295.88	68.94 %	8 693.28
14	Infrastructure à caractère socio-médical	69 542.90	69 542.90	100 %	59 981.89	86.25 %	9 561.01
16	Service social	22 549.91	22 549.91	100 %	22 066.58	97.86 %	483.33
1 – Personnel		223 626.82	223 626.82	100%	181 681.86	81.24 %	41 944.96
20	Location d'immeubles et frais accessoires	170 967.35	170 967.35	100 %	138 355.69	80.93 %	32 611.66
21	Informatique	1 192 451.15	1 192 451.15	100 %	1 182 143.12	99.14 %	10 308.03
22	Biens meubles et frais accessoires	21 860.02	21 860.02	100 %	18 313.57	83.78 %	3 546.45
23	Dépenses de fonctionnement	57 020.14	57 020.14	100 %	41 839.00	73.38 %	15 181.14
24	Affranchissement et télécommunications	45 268.44	45 268.44	100 %	30 739.33	67.90 %	14 529.11
25	Frais de réunions et de convocations	7 936.00	7 936.00	100 %	4 657.12	58.68 %	3 278.88
27	Information: acquisition, archivage, production et diffusion	1 350.00	1 350.00	100 %	1 350.00	100 %	0.00
2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement		1 496 853.10	1 496 853.10	100%	1 417 397.83	94.69 %	79 455.27
30	Prestations de traductions externes	2 279 324.51	2 279 324.51	100 %	2 250 480.33	98.73 %	28 844.18
31	Activités de coopération interinstitutionnelle	18 219.95	18 219.95	100 %	18 116.21	99.43 %	103.74
3 – Dépenses opérationnelles		2 297 544.46	2 297 544.46	100%	2 268 596.54	98.74 %	28 947.92
Budget total:		4 018 024.38	4 018 024.38	100%	3 867 676.23	96.26 %	150 348.15

B.5. Crédits reportés à 2011

en EUR

Poste	Libellé	Crédits reportés à 2011
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	56 897,05
1175	Intérimaires	37 694,76
1180	Frais divers de recrutement du personnel	8 000,00
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	13 369,19
1310	Frais de mission pour des formations	2 437,22
1400	Restaurants et cantines	5 503,61
1410	Service médical	19 788,92
1420	Autres interventions	40 850,87
1421	Relations sociales	749,00
1630	Centre de la petite enfance	17 648,20
1700	Frais de réception et de représentation	284,40
2000	Loyers	12 047,32
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	22 016,88
2030	Nettoyage et entretien	53 223,06
2040	Aménagement des locaux	526,80
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	28 877,92
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	5 522,56
2100	Exploitation au Centre informatique	808 220,75
2120	Prestations de personnel d'exploitation	451 875,98
2200	Premier équipement	3 122,40
2204	Matériel bureautique	3 704,88
2210	Premier équipement	17 557,69
2211	Entretien, utilisation et réparation du mobilier	4 569,66
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	752,76
2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	262,75
2252	Abonnements aux journaux et périodiques	7 265,69
2253	Dictionnaires pour traducteurs	209,06
2300	Papeterie et fournitures de bureau	12 103,28
2320	Frais bancaires	800,00
2350	Assurances diverses	706,77
2352	Frais divers de réunions internes	831,00
2353	Déménagement des services	4 625,85
2359	Autres dépenses	1 512,77
2391	Travaux d'interprétariat	5 000,00
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	7 177,20
2393	Publications	2 737,00
2394	Diffusion	821,20
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	10 413,40
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision, etc.	70 076,42
2500	Réunions et convocations en général	2 000,00
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	68,25
2600	Réunions du conseil d'administration	2 655,34
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	243,20
2650	Travaux d'interprétariat	34 828,00
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	60 050,00
3000	Prestations de traductions externes	2 270 189,94
3100	Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	89 523,76
	Budget total:	4 199 342,76

B.6. Résultat de l'exécution budgétaire

En EUR

	2010	2009	Variation en %
Recettes budgétaires	51 205 569,73	45 031 272,44	13,71 %
Travaux de traduction	47 873 348,04	43 392 407,48	10,33 %
Travaux de terminologie	187 118,69	261 858,70	-28,54 %
Listes de termes	2 037 722,65	147 250,85	1 283,84 %
Coopération interinstitutionnelle – base de données IATE	697 493,08	599 557,53	16,33 %
Revenus opérationnels	50 795 682,46	44 401 074,56	14,40 %
Produits financiers	308 803,41	617 690,10	-50,01 %
Divers	101 083,86	12 507,78	708,17 %
Dépenses budgétaires	43 035 735,01	36 387 510,69	18,27 %
<i>Titre 1 – Personnel</i>			
Paiements	22 909 591,75	17 992 694,99	27,33 %
Crédits reportés	203 223,22	223 626,82	-9,12 %
<i>Titre 2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</i>			
Paiements	3 266 961,51	3 764 613,88	-13,22 %
Crédits reportés	1 636 405,84	1 496 853,10	9,32 %
<i>Titre 3 – Dépenses opérationnelles</i>			
Paiements	12 659 838,99	10 612 177,00	19,30 %
Crédits reportés	2 359 713,70	2 297 544,90	2,71 %
Autres	149 562,30	138 698,56	7,83 %
Crédits reportés, puis annulés	150 348,15	136 982,46	9,76 %
Différences de change	-785,85	1 716,10	-145,79 %
Résultat budgétaire de l'exercice	8 319 397,02	8 782 460,31	-5,27 %
Résultat de l'exercice précédent	24 041 195,20	26 735 838,13	-10,08 %
Remboursements clients	-6 822 069,19	-10 280 638,24	-33,64 %
Contribution au régime de pensions communautaire 1998-2009	-18 271 649,22	0,00	n.a.
Dotation aux réserves (1)	-2 941 164,00	-1 196 465,00	145,82 %
Résultat budgétaire à reporter	4 325 709,81	24 041 195,20	-82,01 %
Conversion de la provision pour la pension créée en 2000-20002 directement à partir du budget (2)	4 906 000,00	0,00	n.a.
Résultat budgétaire ajusté à reporter	9 231 709,81	24 041 195,20	-61,60%

- 1) Il y a lieu de noter que l'allocation au fonds de réserve garantissant l'existence du Centre de traduction a été réalisée systématiquement en réduisant **le résultat budgétaire à reporter**. Le solde total du fonds de réserve à la fin de l'exercice 2010 s'élève à 16 529 466,33 EUR (voir la Note 11) et la réserve budgétaire pour des investissements futurs créée en 2010 à 774 864 EUR. Sans ces opérations, l'excédent budgétaire ajusté à reporter s'élèverait à 26 536 040,14 EUR.
- 2) Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'en 2010, le Centre a converti la provision pour le régime de pension à concurrence de 4 906 000,00 EUR, qui avait été créée au cours de la période 2000-2002 en réduisant le résultat budgétaire à reporter. Depuis la mise en œuvre de la comptabilité d'exercice en 2003, la provision pour le paiement des contributions patronales au régime de pension communautaire a été créée uniquement dans le cadre de la comptabilité générale. C'est pourquoi la conversion de 4 906 000 EUR correspond à une correction du résultat budgétaire à reporter qui aurait déjà dû être effectuée lors de la mise en œuvre de la comptabilité d'exercice.

RÉCONCILIATION RÉSULTAT BUDGÉTAIRE ET ÉCONOMIQUE

En EUR

	31.12.2010	31.12.2009
Résultat économique de l'exercice	10 344 867,16	6 121 255,04
A. Ajustements des postes ne figurant pas dans le résultat budgétaire, mais bien dans le résultat économique		
1. Ajustement des régularisations de la comptabilité d'exercice (passif)	2 682 878,89	2 660 140,06
2. Réforme des régularisations de la comptabilité d'exercice de l'exercice précédent	-2 660 140,06	-2 509 262,22
3. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	626 863,03	490 453,95
4. Provisions	-18 300 361,63	3 020 346,65
5. Ordres de recouvrement émis et non encore encaissés	-7 924 476,07	-6 741 698,21
6. Paiements effectués à partir du report de crédits de paiement	3 867 676,23	3 439 669,00
7. Variation des travaux en cours	91 500,00	31 300,00
8. Intérêts courus	-129 591,06	0,00
9. Charges payées d'avance	-59 709,12	0,00
10. Paiements pour pensions	18 271 649,22	0,00
Sous-total	-3 533 710,57	390 949,23
B. Ajustements des postes figurant dans le résultat budgétaire, mais pas dans le résultat économique		
1. Acquisitions d'actifs	-1 099 306,70	-842 502,32
2. Ordres de recouvrement budgétaire émis auparavant et encaissés au cours de l'exercice	6 624 270,92	6 965 170,54
3. Crédits de paiement reportés au prochain exercice	-4 199 343,00	-4 018 024,00
4. TVA non récupérée	32 488,31	23 105,00
5. Crédits reportés, puis annulés	150 348,15	136 982,46
6. Autres différences temporaires	-217,25	5 524,36
Sous-total	1 508 240,43	2 270 256,04
Résultat budgétaire de l'exercice	8 319 397,02	8 782 460,31

B.7. Recettes budgétaires 2010

En EUR

NATURE DES RECETTES	PRÉVISIONS RECETTES DE L'EXERCICE (A)	ÉTATS SUPPLÉMENTAI RES RECTIFICATIFS (B)	TOTAL (C=A+B)	DROITS CONSTATÉS EXERCICE (D)	DROITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 2009 (E)	RECOUVRE- MENTS EFFECTUÉS SUR DROITS REPORTÉS (F)	RECOUVRE- MENTS EFFECTUÉS SUR DROITS 2010 (G)	RECOUVRE- MENTS 2010 (H=F+G)	SOMMES RESTANT À RECOURRER (I=D+E-H)
Agence européenne pour l'environnement (AEE)	400 000,00	0,00	400 000,00	452 901,29	11 581,25	11 581,25	421 961,29	433 542,54	30 940,00
Fondation européenne pour la formation (ETF)	250 000,00	15 000,00	265 000,00	306 062,97	27 008,75	27 008,75	283 899,00	310 907,75	22 163,97
Fondation européenne pour la formation - MEDA	P.M.	0,00	0,00	0,00	1 381,25	1 381,25	0,00	1 381,25	0,00
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	600 000,00	109 400,00	709 400,00	754 025,75	127,50	127,50	684 729,50	684 857,00	69 296,25
Agence européenne des médicaments (EMA)	3 250 000,00	-422 700,00	2 827 300,00	2 573 505,14	461 692,60	461 692,60	2 148 970,86	2 610 663,46	424 534,28
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	631 012,00	308 600,00	939 612,00	1 136 720,69	29 410,00	29 410,00	930 085,69	959 495,69	206 635,00
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI)	2 428 000,00	2 884 166,00	5 312 166,00	5 318 120,14	190 065,15	190 065,15	3 937 657,04	4 127 722,19	1 380 463,10
OHMI – GCI	P.M.	0,00	0,00	65 110,00	76 032,50	76 032,50	65 110,00	141 142,50	0,00
OHMI – MP	P.M.	0,00	0,00	39 482,50	9 265,00	9 265,00	34 127,50	43 392,50	5 355,00
OHMI marques	23 760 000,00	5 290 246,00	29 050 246,00	27 134 980,32	4 273 533,60	4 273 533,60	23 336 634,72	27 610 168,32	3 798 345,60
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	130 000,00	-46 700,00	83 300,00	86 508,46	8 425,73	8 425,73	79 835,96	88 261,69	6 672,50
Office européen de police (Europol)	1 563 400,00	-516 200,00	1 047 200,00	896 944,61	122 973,75	122 973,75	791 204,61	914 178,36	105 740,00
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)	350 000,00	460 700,00	810 700,00	487 111,03	89 738,55	89 738,55	487 111,03	576 849,58	0,00
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	150 000,00	-40 000,00	110 000,00	110 287,55	4 462,50	4 462,50	91 672,55	96 135,05	18 615,00
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	550 000,00	0,00	550 000,00	1 503 407,61	259 792,09	259 792,09	1 307 576,55	1 567 368,64	195 831,06
Banque européenne d'investissement (BEI)	P.M.	0,00	0,00	4 324,20	1 659,51	1 659,51	2 663,96	4 323,47	1 660,24
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	860 000,00	-360 000,00	500 000,00	519 806,96	16 681,25	16 681,25	480 558,21	497 239,46	39 248,75
Eurojust	3 500,00	500,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	373 000,00	-147 400,00	225 600,00	150 875,00	15 831,25	15 831,25	147 305,00	163 136,25	3 570,00
Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	1 300 000,00	-152 900,00	1 147 100,00	952 127,50	65 598,75	65 598,75	568 140,00	633 738,75	383 987,50
Agence ferroviaire européenne (AFE)	850 000,00	-150 000,00	700 000,00	236 640,00	54 931,25	54 931,25	171 020,00	225 951,25	65 620,00
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	200 000,00	-200 000,00	0,00	105 761,25	1 062,50	1 062,50	103 955,00	105 017,50	1 806,25
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	520 000,00	300 800,00	820 800,00	572 236,70	0,00	0,00	548 607,50	548 607,50	23 629,20
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)	350 000,00	0,00	350 000,00	234 812,50	15 895,00	15 895,00	234 812,50	250 707,50	0,00
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	1 220 000,00	-310 300,00	909 700,00	829 026,25	91 205,00	91 205,00	755 501,25	846 706,25	73 525,00
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	60 000,00	-31 500,00	28 500,00	47 430,00	0,00	0,00	37 740,00	37 740,00	9 690,00

Collège européen de police (CEPOL)	102 000.00	0.00	102 000.00	69 466.25	10 901.25	10 901.25	63 813.75	74 715.00	5 652.50
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	105 000.00	0.00	105 000.00	84 872.50	0.00	0.00	84 660.00	84 660.00	212.50
Autorité de surveillance du GNSS européen	30 000.00	-17 600.00	12 400.00	12 441.99	0.00	0.00	12 441.99	12 441.99	0.00
Agence européenne de défense (AED)	15 000.00	-10 200.00	4 800.00	9 116.91	1 211.32	1 211.32	2 103.75	3 315.07	7 013.16
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	3 225 240.00	695 800.00	3 921 040.00	3 863 081.14	33 320.00	33 320.00	3 573 689.68	3 607 009.68	289 391.46
Agence communautaire de contrôle des pêches (ACCP)	50 000.00	0.00	50 000.00	53 932.50	5 865.00	5 865.00	47 132.50	52 997.50	6 800.00
Fusion for energy (F4E)	200 000.00	-160 000.00	40 000.00	31 042.55	743.75	743.75	19 312.55	20 056.30	11 730.00
Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	500.00	-500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réseau transeuropéen de transport - Agence exécutive (TEN-T EA)	97 300.00	-44 500.00	52 800.00	29 813.75	1 870.00	1 870.00	29 813.75	31 683.75	0.00
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	P.M.	98 900.00	98 900.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	P.M.	56 500.00	56 500.00	27 212.70	3 740.00	3 740.00	27 042.70	30 782.70	170.00
Agence exécutive pour la recherche (REA)	P.M.	1 500.00	1 500.00	3 782.95	0.00	0.00	3 782.95	3 782.95	0.00
Entreprise commune Clean Sky	P.M.	15 600.00	15 600.00	8 925.00	0.00	0.00	3 570.00	3 570.00	5 355.00
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	P.M.	250 000.00	250 000.00	190 910.00	0.00	0.00	106 590.00	106 590.00	84 320.00
Entreprise commune SESAR	P.M.	23 800.00	23 800.00	27 540.00	0.00	0.00	27 540.00	27 540.00	0.00
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	P.M.	815 200.00	815 200.00	650 186.52	0.00	0.00	633 441.52	633 441.52	16 745.00
Entreprise commune Artemis	P.M.	0.00	0.00	1 785.00	0.00	0.00	1 785.00	1 785.00	0.00
Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	P.M.	0.00	0.00	7 225.00	0.00	0.00	5 440.00	5 440.00	1 785.00
Commission européenne – DGs	2 400 000.00	0.00	2 400 000.00	290 680.38	132 760.54	132 760.54	157 861.58	290 622.12	132 818.80
Commission européenne – projets interinstitutionnels	701 000.00	0.00	701 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Commission européenne – CCE EMPLOI	P.M.	0.00	0.00	1 108 974.82	106 017.70	106 017.70	847 364.46	953 382.16	261 610.36
Parlement européen	P.M.	0.00	0.00	145 340.19	66 380.27	66 380.27	78 930.79	145 311.06	66 409.40
Conseil de l'Union européenne	70 000.00	50 400.00	120 400.00	177 111.52	341 186.45	341 186.45	110 623.22	463 858.42	54 439.55
Cour des comptes européenne	100 000.00	-50 100.00	49 900.00	38 163.78	8 297.54	8 297.54	29 862.60	38 160.14	8 301.18
Comité des régions de l'Union européenne	P.M.	0.00	0.00	23 254.42	10 620.84	10 620.84	12 628.92	23 249.76	10 625.50
Comité économique et social européen	P.M.	0.00	0.00	34 881.65	15 931.26	15 931.26	18 943.39	34 874.65	15 938.26
Cour de justice des communautés européennes	P.M.	0.00	0.00	65 403.09	29 871.12	29 871.12	35 518.86	65 389.98	29 884.23
Banque centrale européenne	50 000.00	-15 200.00	34 800.00	39 790.97	8 504.01	8 504.01	30 520.50	39 024.51	9 270.47
Médiateur européen	370 000.00	-800.00	369 200.00	587 796.25	13 642.50	13 642.50	549 121.25	562 763.75	38 675.00
TOTAL DES RECETTES DES TRADUCTIONS	47 314 952.00	8 700 512.00	56 015 464.00	52 100 940.25	6 619 218.28	6 619 218.28	44 164 415.43	50 795 682.46	7 924 476.07
Recettes financières - Intérêts bancaires	800 000.00	-488 000.00	312 000.00	308 803.41	0.00	0.00	308 803.41	308 803.41	0.00
Recettes diverses	0.00	0.00	0.00	96 391.22	5 052.64	5 052.64	96 031.22	101 083.86	360.00
TOTAL DES RECETTES DES OPÉRATIONS	48 114 952.00	8 212 512.00	56 327 464.00	52 506 134.88	6 624 270.92	6 624 270.92	44 569 250.06	51 205 569.73	7 924 836.07

B.8. Liste des virements 2010

En EUR

N°	Date	Ligne renforcée	Libellé	Ligne prélevée	Libellé	Montant
1	15/06/2010	2010	Assurances	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	3 900,00
2	15/06/2010	2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	35 500,00
3	15/06/2010	2030	Nettoyage et entretien	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	65 500,00
4	15/06/2010	2050	Sécurité et surveillance des immeubles	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	31 000,00
5	08/07/2010	2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	2000	Location d'immeubles et frais accessoires	5 000,00
6	20/07/2010	2120	Informatique – services externes	2100	Informatique – équipement	200 000,00
7	20/07/2010	1175	Intérimaires	1115	Personnel contractuel	70 000,00
8	06/08/2010	2210	Autres interventions	2211	Remplacement	20 000,00
9	06/08/2010	2040	Aménagement des locaux	2211	Remplacement	4 000,00
10	05/10/2010	2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	15 000,00
11	02/12/2010	1410	Service médical	1115	Personnel contractuel	22 000,00
12	10/12/2010	1100	Salaires de base	1134	Contribution au régime des pensions	130 000,00

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2010

C.1	Ressources financières et gestion budgétaire.....	40
C.2	Réalisation des objectifs de l'année	48

C.1 Ressources financières et gestion budgétaire

1. Budget initial et budget rectificatif

Le budget du Centre inclut les recettes propres comprenant les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi que d'autres recettes éventuelles.

L'avant-projet de budget 2010 prévoyait une demande de traductions de moindre volume par rapport à l'année précédente. Toutefois, au cours de l'année 2010, le Centre a dû gérer une demande croissante de traductions due à la mise à jour des estimations. En particulier, le Centre a dû s'adapter aux besoins élargis de l'OHMI dans le cadre du projet EuroAce ainsi que du contrôle rédactionnel des décisions d'opposition.

Le budget initial 2010 du Centre (48,1 millions d'EUR) a fait l'objet de deux budgets rectificatifs adoptés respectivement les 10 septembre 2010 et 27 octobre 2010 par le Conseil d'administration. L'objet des budgets rectificatifs était double: premièrement, inclure l'excédent budgétaire des années précédentes, soit 24 millions d'EUR afin de payer les contributions patronales au régime de pensions de la Commission pour la période allant de 1998 à 2009, pour un montant total de 18,4 millions d'EUR, et de rembourser l'OHMI avec le résultat économique de 2009 pour la somme de 6,1 millions d'EUR et, deuxièmement, rééquilibrer le budget à hauteur de 8 millions d'EUR suite à une augmentation considérable des prévisions des clients.

En EUR					
Titre	Libellé	Budget définitif 2010	Budget rectificatif (2)	Budget rectificatif (1)	Budget initial 2010
RECETTES					
1	VERSEMENTS DES ORGANISMES, INSTITUTIONS ET ORGANES	52 340 164		8 716 212	43 623 952
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.		p.m.	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 675 300		-15 700	3 691 000
4	AUTRES RECETTES	312 000		-488 000	800 000
5	EXCÉDENT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	24 041 195		24 041 195	p.m.
6	REMBOURSEMENTS	-24 440 582	-7 269 327	-17 171 255	p.m.
	TOTAL GÉNÉRAL	55 928 077	-7 269 327	15 082 452	48 114 952
DÉPENSES					
1	PERSONNEL	25 265 200		2 170 300	23 094 900
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 682 500		49 000	5 633 500
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 640 700		2 998 388	15 642 312
10	PROVISIONS	6 339 677	-7 269 327	9 864 764	3 744 240
	TOTAL GÉNÉRAL	55 928 077	-7 269 327	15 082 452	48 114 952

Concernant les recettes, la modification du budget initial est due:

- a) à la mise à jour des estimations budgétaires des clients basées sur leurs besoins les plus récents en matière de traduction. En bref, la modification implique une augmentation de 8 716 212 EUR au titre 1 (Versements des organismes, institutions et organes) et une légère diminution de 15 700 EUR au titre 3 (Coopération interinstitutionnelle). De nombreuses estimations individuelles des clients ont été modifiées de manière substantielle, notamment l'OHMI avec une augmentation de près de 8,2 millions EUR;
- b) à une réduction des intérêts bancaires de 488 000 EUR par rapport à la somme prévue dans le budget initial (titre 4). Cette réduction est due à la baisse des taux d'intérêts sur les comptes courants et d'épargne;
- c) conformément à l'article 16 du règlement financier, à l'inscription en tant que recette pour l'exercice 2010 de la somme correspondant à l'excédent budgétaire des exercices précédents, à savoir 24 041 195 EUR;
- d) au remboursement à l'OHMI de la somme de 6 121 255 EUR. Ce remboursement correspond au résultat économique de 2009;
- e) à la création d'une ligne budgétaire 6100 sur le plan des recettes: remboursements à la Commission de la contribution patronale au régime communautaire des pensions. Ce crédit couvre les contributions se rapportant aux périodes comptables 2005-2009 et s'élève à 11 050 000 EUR, y compris les intérêts de retard sur deux notes de débit déjà émises en 2005 et payées à la Commission en 2010. Le paiement correspondant à la contribution patronale pour 2010 figure en tant que dépense de l'exercice en cours sous le titre 1;
- f) à la création de deux nouvelles lignes budgétaires avec mention 'pour mémoire' (p.m.) suite à la signature de contrats avec de nouveaux clients: l'entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS) et l'entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants.

Le Centre de traduction a dû revoir les titres de dépenses du budget 2010 du fait des raisons mentionnées en introduction et de besoins en ressources moindres pour le titre 1 (Personnel).

- a) Augmentation des crédits alloués pour les dépenses au titre 1 (Personnel) de 2 170 300 EUR. Cette augmentation est principalement due au virement de 3 200 300 EUR de la ligne budgétaire 10000 «Provision pour les contributions patronales au régime communautaire des pensions » vers la ligne budgétaire 1134 destinée à couvrir le versement à la Commission pour 2010.

De même, le tableau des effectifs n'ayant pas entièrement été mis en œuvre, le budget rectificatif fait figurer une diminution des crédits de 1 100 000 EUR.

- b) Le montant alloué au titre 2 (Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement) a légèrement augmenté (49 000 EUR) et quelques transferts ont été effectués au sein du titre:
 - i. Après adoption du budget initial pour 2010, de nouveaux projets ont été inclus dans le programme de travail du Centre de traduction et cela, ajouté à l'absence du personnel en congé parental, a accru la nécessité et le coût du recours à des consultants TI. Dès lors, 200 000 EUR ont été transférés du budget pour le matériel et les logiciels. Des ressources ont été rendues disponibles grâce à une réduction de 10 % des achats de matériel, à une

diminution des dépenses pour le système ABAC en raison de retards dans sa mise en œuvre et des dépenses pour les achats de licences.

- ii. Afin de mieux refléter la nature des frais, 140 900 EUR ont été transférés du budget destiné à la location, vers d'autres lignes budgétaires au sein du titre, comme l'entretien et l'électricité.
 - iii. Le crédit de la ligne budgétaire 2330, «Frais de contentieux», a été augmenté de 50 000 EUR, afin de couvrir les dépenses liées aux négociations en cours avec la Commission. En outre, le Centre de traduction a dû faire face, temporairement, à un besoin de conseils juridiques, en raison du départ du responsable de la section «Affaires juridiques et finances».
- c) Augmentation des crédits alloués aux dépenses opérationnelles au titre 3, d'un montant estimé à 2 998 388 EUR, en raison d'une augmentation du nombre prévu de pages à traduire.
- d) Augmentation de 1 736 300 EUR de l'allocation 2010 au fonds permanent de préfinancement établi en vertu de l'article 59 bis, paragraphe 3, du règlement financier et de l'article 58 du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier. Cette augmentation fait suite au transfert des ressources des réserves (non comprises dans les crédits couverts par le fond de préfinancement) vers la ligne budgétaire 1134 destinée à couvrir la contribution patronale au régime des pensions et l'augmentation des dépenses prévues pour la traduction externe.
- e) Augmentation des crédits destinés à la réserve pour couvrir la contribution patronale au régime des pensions communautaires. L'augmentation de 6 960 100 EUR est nécessaire pour couvrir la totalité des dépenses relatives aux exercices 1998 – 2004.
- f) Création d'une ligne budgétaire au titre 10 (Réserves). La réserve (ligne budgétaire 10005) a été créée pour couvrir le paiement de l'adaptation des rémunérations en litige depuis 2009. Cette réserve couvre les dépenses relatives à 2010 et à une partie de 2009, et s'élève à 398 500 EUR.
- g) Création d'une ligne budgétaire au titre 10 (Réserves). La réserve (ligne budgétaire 10006) a été créée pour couvrir les investissements dans un proche avenir: acquisition d'équipements destinés à améliorer la sécurité de la salle informatique et acquisition de nouveaux logiciels de traduction pour un montant de 774 864 EUR.

Le deuxième budget rectificatif a été émis uniquement pour incorporer le versement de 7 269 327 EUR au régime communautaire des pensions pour la période 1998-2003 et la diminution consécutive de la provision pour un montant équivalent comptabilisée au titre 10 conformément à la décision du conseil d'administration.

2. Recettes encaissées

Analyse comparative des recettes budgétaires des exercices 2010 et 2009:

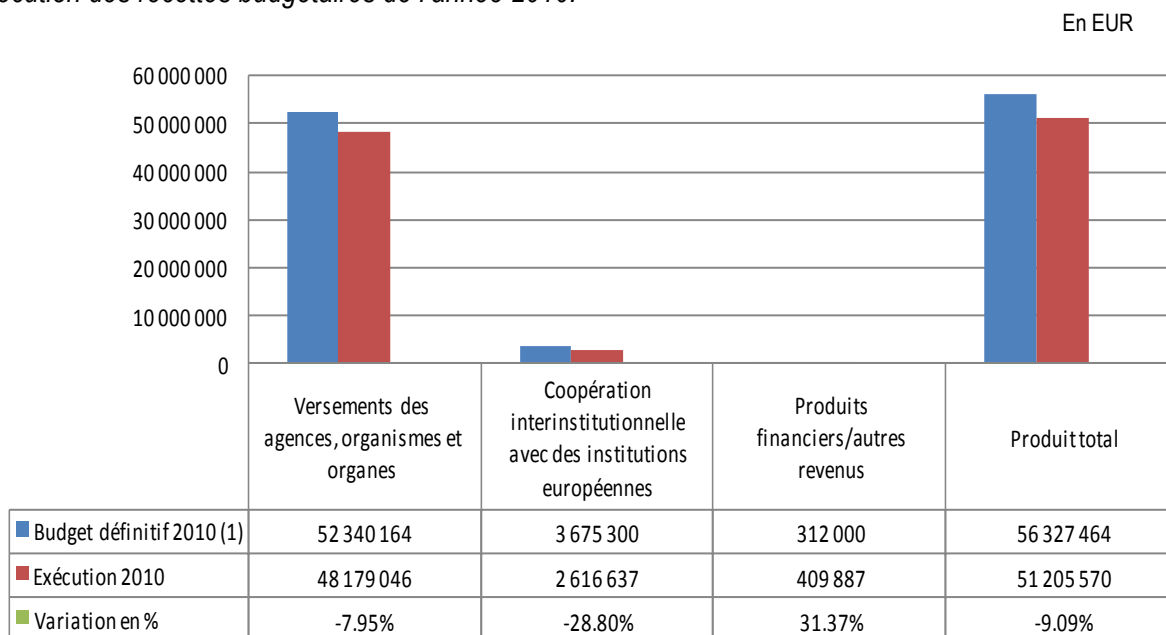
Recettes budgétaires	En EUR		
	2010	2009	Variation en %
Total recettes liées à l'activité	50 795 683	44 401 075	14,40 %
Produits financiers	308 803	617 690	- 50,01 %
Autres produits d'exploitation ⁽¹⁾	251 432	151 206	66,28 %
Total recettes budgétaires	51 355 918	45 169 971	13,69 %

⁽¹⁾ 101 084 EUR de revenus divers + 150 348 EUR provenant de l'annulation de crédits reportés de 2008 à 2009

En 2010, les recettes ont augmenté de 51,4 millions d'EUR, soit un accroissement de 13,69 % par rapport à 2009, en raison d'une augmentation du nombre total de pages traduites par rapport l'année précédente. Le nombre total de pages traduites facturées à nos clients s'est élevé à 812 370, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 2009 (732 007 pages). Le nombre de pages de marques communautaires a augmenté de 7,83 % par rapport à 2009, alors que le nombre de pages de documents facturés à nos clients a augmenté de 10,98 % par rapport à 2009.

Le délai moyen de paiement des clients est de 32,50 jours pour un total de 639 notes de débit émises (41,65 jours pour un total de 613 notes de débit émises en 2009). Le délai de paiement réglementaire est fixé à 45 jours.

Exécution des recettes budgétaires de l'année 2010:



- (1) Sans tenir compte de 24 041 195 EUR correspondant au «Résultat de l'exercice précédent» et de 24 440 582 EUR au titre des «Remboursements aux clients et au régime communautaire des pensions»

Dans le premier budget rectificatif pour 2010, le Centre a augmenté de 8,7 millions EUR les prévisions de recettes pour l'ensemble des travaux de traduction, en se fondant sur les données reçues des clients. Toutefois, les recettes finalement perçues des clients ont été plus faibles que prévu: la différence entre les prévisions des clients et les recettes perçues s'est élevée à 5,1 millions EUR (9,1 % du budget).

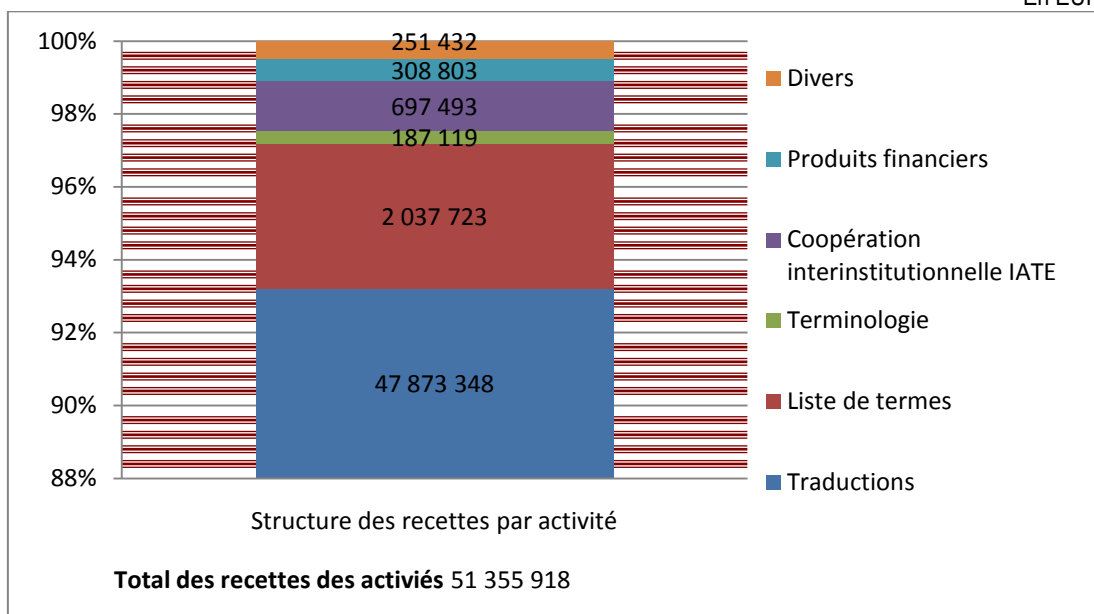
Un montant total de près de 52 millions d'EUR a été facturé en 2010, un résultat largement supérieur à celui de 2009, mais les montants facturés en novembre et décembre sont inférieurs de 4 millions d'EUR aux prévisions. L'analyse montre que 13 clients (25 %) n'ont pas atteint 75 % de leurs prévisions.

Par exemple, l'OHMI et la DG Emploi représentent à eux deux 3,2 millions d'EUR de la différence entre les prévisions et le résultat réel. Les recettes provenant de l'OHMI sont inférieures de 1,9 million d'EUR par rapport aux prévisions, alors que le montant facturé à la DG Emploi ne représente que 46,2 % du montant prévu, soit un écart de 1,3 million d'EUR par rapport au budget.

En 2010, les travaux de traduction sont la principale source de recettes du Centre, représentant quelque 93 % de l'ensemble des recettes, tandis que les 7 % restants proviennent de la coopération interinstitutionnelle, des travaux de terminologie, des listes de termes, des intérêts bancaires et de recettes diverses.

Recettes du Centre de traduction par activité

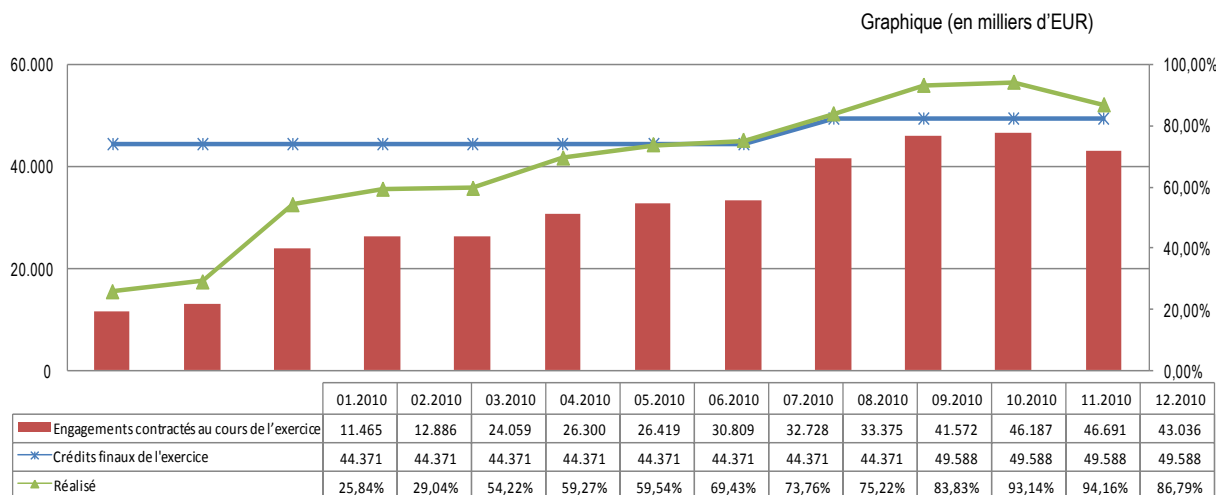
En EUR



Les activités de coopération interinstitutionnelle visées au chapitre 3 des recettes budgétaires comprennent tous les services de traduction fournis aux institutions européennes, et non uniquement la base de données interinstitutionnelle IATE.

3. Dépenses encourues

Le total des dépenses de l'exercice est de 43 035 735 EUR, soit 86,79 % des crédits prévus dans le budget (sans tenir compte du titre 10 Réserves), ce qui représente une amélioration par rapport à 2009 (84,44 %).



Les dépenses de 2010 ont augmenté de 18,27 % par rapport à 2009. Le total des dépenses pour l'année s'élève à 43 035 735 EUR, soit 86,79 % des crédits budgétaires¹.

¹ Sans tenir compte du titre 10 Réserves.

Analyse comparée de l'exécution budgétaire sur les engagements des exercices 2010 et 2009:

En EUR				
Titre	Libellé	2010	2009	Variation en %
1	Personnel	23 112 815,00	18 216 322,00	26,88 %
2	Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	4 903 367,00	5 261 467,00	-6,81 %
3	Dépenses opérationnelles	15 019 553,00	12 909 722,00	16,34 %
Total général		43 035 735,00	36 387 511,00	18,27 %

L'augmentation des dépenses liées au personnel (**titre 1**) s'explique principalement par le fait qu'à compter de 2010 le Centre de traduction paie la part patronale de la contribution au régime communautaire des pensions au titre 1 alors qu'auparavant le passif du Centre était comptabilisé dans les provisions au titre 10. Après ajustement pour tenir compte du montant de 3 263 898.90 EUR représentant la contribution au fonds de pensions, l'augmentation des dépenses liées au personnel est de 1 632 594,10 EUR (8,96 %), ce qui peut s'expliquer par une augmentation de l'effectif de personnel en 2010 (fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels et agents auxiliaires). Le nombre de membres du personnel défini dans le tableau des effectifs est passé de 202 en 2009 à 215 en 2010, soit une augmentation de 6,44 %. Le reste de l'augmentation s'explique par des promotions, par l'augmentation annuelle des salaires et par d'autres frais liés au personnel.

Les principales lignes budgétaires au **titre 2** concernent les postes liés à l'informatique et les dépenses relatives aux loyers, comme indiqué ci-dessous:

En EUR				
Poste	Libellé	2010	2009	Variation en %
2000	Loyers	1 170 613,00	1 336 991,00	-12,44 %
2100	Exploitation au Centre informatique	1 241 103,00	1 733 813,00	-28,42 %
2120	Prestations de personnel d'exploitation	1 344 428,00	1 273 741,00	5,55 %
Total		3 756 144,00	4 344 545,00	

En EUR				
Poste	Libellé	Crédits de l'exercice	Engagements contractés	Annulation en %
2000	Loyers	1 199 100,00	1 170 613,00	-2,38 %
2100	Exploitation au Centre informatique	1 420 000,00	1 241 103,00	-12,60 %
2120	Prestations de personnel d'exploitation	1 540 000,00	1 344 428,00	-12,70 %
Total		4 159 100,00	3 756 144,00	

Les crédits consommés en 2010 pour les loyers sont inférieurs suite au reclassement d'autres dépenses liées aux loyers dans d'autres lignes budgétaires. Le montant total des dépenses de loyer restant identique, l'impact global sur le budget est nul. Les dépenses de loyer étant faciles à prévoir, le taux d'exécution budgétaire est de 97,62 %.

L'utilisation des crédits pour la ligne budgétaire 2100 en 2010 est significativement plus faible que l'année précédente du fait du report de certains projets de 2008 à 2009 (plus particulièrement le plan antisismique), ce qui a considérablement augmenté les dépenses en 2009. Les chiffres pour 2010 sont

comparables à ceux de l'exercice 2008 (1 026 242 EUR), mais le niveau d'exécution du budget (87,40 %) est inférieur à celui de 2009 (91,25 %).

Les crédits de la ligne budgétaire 2120 comprennent les dépenses d'experts informatiques extérieurs qui assurent la maintenance et le développement des systèmes informatiques. L'augmentation des dépenses de la ligne budgétaire 2120 est le reflet de modifications apportées aux projets informatiques en cours. Le taux d'exécution de 87,30 % s'établit à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente (90,96 %).

Les dépenses opérationnelles (**titre 3**) (+ 16,34 %) ont augmenté de manière proportionnelle à l'accroissement des recettes (+14,40 %). Le taux d'externalisation a diminué de 1,79 % par rapport à l'année précédente, ce qui est principalement dû à un recours accru aux traducteurs internes.

En pages

Description	2010	2009	Variation en %
Freelance (en pages)	448 160	409 788	9,36 %
Traducteurs internes	371 438	326 220	13,86 %
Total pages	819 598	736 008	11,36 %
% d'externalisation	54,68 %	55,68 %	-1,79 %

Évolution de l'exécution budgétaire des dépenses

En EUR

Description	2010	% du budget 2010	2009	% du budget 2009
Budget (hors titre 10)	49 588 400	100,00 %	43 089 500	100,00 %
Engagements contractés	43 035 735	86,79 %	36 387 511	84,45 %
Paiements effectués	38 836 392	78,30 %	32 369 486	75,10 %
Crédits annulés	6 552 665	13,21 %	6 701 989	15,55 %
Crédits reportés	4 199 343	8,50 %	4 018 025	9,30 %

Le résultat varie selon les titres, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

En EUR

Description	Titre 1		Titre 2		Titre 3	
	Montant	% du budget	Montant	% du budget	Montant	% du budget
Budget (hors titre 10)	25 265 200	100,00 %	5 682 500	100,00 %	18 640 700	100,00 %
Engagements contractés	23 112 800	91,50 %	4 903 400	86,30 %	15 019 600	80,60 %
Paiements effectués	22 909 600	90,70 %	3 267 000	57,50 %	12 659 800	67,90 %
Crédits annulés	2 152 385	8,50 %	779 133	13,70 %	3 621 147	19,40 %
Crédits reportés	203 200	0,80 %	1 636 400	28,80 %	2 359 700	12,70 %

Titre 1 – Personnel

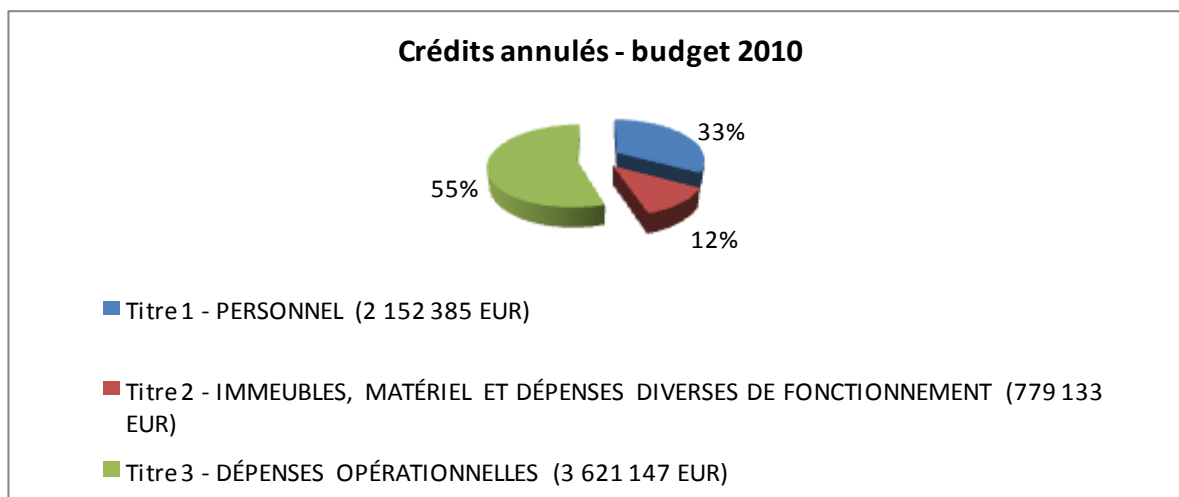
Le total des engagements contractés pour le titre 1 a atteint 91,50 % pour 2010. Il s'agit d'une amélioration significative par rapport à 2009 où 85 % seulement du budget avaient été consommés. Les crédits annulés s'élèvent néanmoins à 2 152 385 EUR. Le taux d'exécution a pu être amélioré grâce à une planification plus précise et grâce au fait que la hausse salariale litigieuse de 2009 a été payée en décembre sur les crédits de l'année en cours sans qu'il soit nécessaire de faire appel à la réserve créée dans le titre 10. Étant donné la nature des dépenses, les reports sont limités à 0,80 % des engagements.

Titre 2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement

Le total des engagements contractés pour le titre 2 a atteint 86,30 % en 2010. Il s'agit d'une légère diminution par rapport à 2009 où 88,8 % du budget avaient été engagés. Des informations détaillées sur l'exécution budgétaire des trois principales lignes budgétaires figurent dans l'analyse comparative ci-dessus qui traite de l'exécution du budget par rapport aux engagements pour 2010 et 2009.

Titre 3 – Dépenses opérationnelles

Pour le titre 3, dès octobre 2010, 99,6 % du budget avaient été engagés. Pourtant le taux d'exécution final ne s'élève qu'à 80,60 %. Ce faible niveau d'exécution des dépenses opérationnelles s'explique par le fait que le premier budget rectificatif 2010 qui incorporait le nombre prévu de pages a augmenté d'environ 17 %. Les dépenses opérationnelles du titre 3 ont augmenté en conséquence, mais les demandes finales des clients se sont avérées plus faibles que prévu, d'où une diminution des besoins de services de traduction extérieurs et donc de l'utilisation du budget du titre 3.



C.2 Réalisation des objectifs de l'année

Pour le Centre de traduction des organes de l'Union européenne, 2010 restera une année remarquable puisque le volume de traduction est le plus important jamais enregistré depuis la création du Centre il y a 15 ans. Ce volume a atteint 819 598 pages, y compris les pages traduites pour le fonctionnement quotidien du Centre (7 228 pages). Par rapport à 2009, le nombre de documents traduits a augmenté de 20,1 %, tandis que le volume de marques et de dessins et modèles augmentait de 7,8 %.

Nombre de pages traduites sur la période 2006-2010

